



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BRETAGNE

**CONTRE
LES EXCLUSIONS
POUR LA
SOLIDARITÉ**



Rapport
d'activité

2024

federationsolidarite.org



Sommaire

Rapport moral	p. 4
La Fédération des acteurs de la solidarité en Bretagne	p. 6
Chapitre 1 : Représenter et défendre des positionnements communs	p. 12
• Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun	p. 13
• Conquérir les droits et libertés pour les personnes en précarité et lutter contre les discriminations	p. 17
• Relation avec les pouvoirs publics	p. 19
Chapitre 2 : Accompagner et appuyer son réseau	p. 22
• Agir avec les personnes concernées	p. 23
• Partir des besoins et ressources des territoires	p. 34
Chapitre 3 : Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale	p. 45
• Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs	p. 46
• Construire la formation initiale et continue des professionnel·les	p. 48
Chapitre 4 : La Fédération des acteurs de la solidarité en Bretagne s'implique dans la recherche	p. 51
• Collaborer avec les universités et laboratoires de recherche	p. 52
Chapitre 5 : Faire fédération	p. 55
• Développer des espaces de discussion et de prospective au sein du réseau	p. 56
• Organiser des événements à partir des travaux conduits	p. 57



Rapport moral Daniel Delaveau

Agir face aux vents contraires

855 personnes sont mortes à la rue. En France. En 2024. Elles étaient déjà 406 en 2012. Le doublement de ce chiffre terrible et dramatique illustre à lui tout seul la dégradation de la situation sociale de notre pays et le développement de la pauvreté et de la précarité. La moyenne d'âge de ces 855 personnes est de 48 ans, dont **parmi elles 19 enfants de moins de 4 ans.** Il y a en France aujourd'hui 4 millions d'habitantes mal logées et 350 000 sans domicile. Cela montre combien les combats de nos associations et de notre fédération, pour l'accueil, l'insertion, l'hébergement et le logement, la santé des plus défavorisés sont plus que jamais nécessaires et indispensables : faire vivre la solidarité dans un contexte national qui voit la pauvreté et la précarité s'enraciner.

Plus de 10 millions de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté. Même si le taux de pauvreté en Bretagne est l'un des plus faibles en France (11,2 % contre 14,4 %) cela représente quelques 385 000 personnes.

Même si l'effort public en faveur de l'hébergement d'urgence ne saurait être nié, l'État y consacrant cette année 3 milliards d'euros, cet effort est loin de répondre à la croissance des besoins. Confronté notamment à la crise sans précédent du logement et en tout premier lieu à la grave pénurie du logement social, c'est **l'ensemble de la chaîne de l'accueil, de l'hébergement et du logement qui est saturée et bloquée**, mettant à mal la stratégie affichée du « service public de la rue au logement ». Les dysfonctionnements des politiques publiques (aide sociale à l'enfance, violences faites aux femmes, santé mentale, accueil des étrangères et politiques migratoires...) aggravent cette situation qui touche la Bretagne comme toutes les régions de France.

En outre, **les discours de stigmatisation et de rejet s'étendent et menacent les politiques publiques et l'action des associations** : la tentation de faire porter la responsabilité des difficultés du pays aux plus fragiles (bénéficiaires du RSA, chômeuses, étrangères...) se développe et alimente les discours idéologiques démagogiques et populistes. Par ailleurs, elle entraîne le **raidissement de certains pouvoirs publics au détriment du principe d'inconditionnalité de l'accueil** notamment et favorise la surenchère là où le pragmatisme et le sens du dialogue devraient l'emporter.

Ce contexte, qui fait souffler des vents contraires à la solidarité, fragilise les associations dont les moyens d'action se détériorent. Le travail social souffre d'un manque d'attractivité, d'une insuffisante prise en considération et d'une

bureaucratie pesante. Les récentes mobilisations de l'ensemble des fédérations du secteur social, médico-social, sanitaire et de l'aide à la personne en sont l'illustration. En se regroupant au sein de Soli-Ker Breizh, les fédérations bretonnes traduisent concrètement leur capacité à agir collectivement et affirment leur volonté de participer à la construction d'un véritable « pacte breton des solidarités ».

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne est pleinement partie prenante de cette dynamique. **Malgré les difficultés, les associations font face et assument leurs responsabilités.** Elles le font en réaffirmant les valeurs de solidarité sur lesquelles elles ne transigeront pas : respect de la dignité humaine, refus de toutes formes de stigmatisation, d'essentialisation, de discriminations. Ces valeurs, nos associations et notre fédération les font vivre au quotidien. La densité et la richesse du rapport d'activité 2024 en font la démonstration.

Je veux saluer et remercier, au nom de l'ensemble des membres de notre conseil d'administration, chacune de nos associations adhérentes, pour leur travail et leur engagement sur le terrain, dans leurs territoires, ainsi que leur implication et leur participation à notre vie collective, au sein de nos différentes instances : commissions, conseil d'administration, bureau, GAN nationaux, groupes de travail, réunions et rencontres départementales et régionales...

La participation des personnes accompagnées est un axe structurant pour la Fédération des acteurs de la solidarité nationale comme régionale : un grand merci particulier pour le CRPA et l'ensemble de celles et ceux qui le font vivre et qui l'animent, ainsi qu'à nos représentant·es des personnes accompagnées qui s'investissent avec force au sein du CNLE.

Qu'il me soit également permis de remercier toute notre équipe de permanent·es salarié·es et tout spécialement notre déléguée régionale, Valérie Hamdi pour le dynamisme qu'elle sait insuffler à cette équipe et la qualité de son animation.

En ces temps difficiles, notre fédération fait face, avec détermination, lucidité, ouverture et volonté d'agir.

Daniel Delaveau,
Président de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

La Fédération des acteurs de la solidarité en Bretagne

Les adhérents

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne regroupe **58 adhérents**, dont 6 adhérents nationaux, qui gèrent plus de 100 d'établissements ou dispositifs.

En 2024, nous accueillons **6 nouveaux adhérents**. Cela représente plus de **3 000 salarié-es**, des centaines de bénévoles administrateurs et des milliers de personnes concernées et accompagnées par ces structures.



Côtes-d'Armor (22)

- ADALEA
- ADOMA CDC HABITAT
- AMISEP
- Association hospitalière de Bretagne
- Coallia
- Étincelles
- LeffArmor Communauté
- Les Ateliers du Cœur de St-Brieuc
- Les Nouëlles
- Maison de l'Argoat
- Noz Deiz
- Penthievre-Actions
- Régie de quartier de Lannion
- SIAO 22

Finistère (29)

- ADOMA CDC HABITAT
- ASAD - Association pour le soutien aux adultes en difficulté
- CCAS Brest
- CCAS Carhaix
- CCAS Concarneau
- CCAS Morlaix
- CCAS Quimper
- CIAS du Poher
- CIAS Pays de Quimperlé
- Coallia
- Croix Rouge Française - Pôle solidarité Bretagne
- Don Bosco
- Fondation Massé-Trévidy
- Habitat et Humanisme 29
- Ligue des droits de l'Homme
- SIAO 29
- UDAF - Union départementale des associations familiales du Finistère

Ille-et-Vilaine (35)

- ADOMA CDC HABITAT
- APE2A - Association pour la promotion de l'enfance l'adolescence et l'adulte
- ARASS - Association pour la réalisation d'actions sociales spécialisées
- ARCS - Association rennaise des centres sociaux
- ASFAD - Association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir
- AIS - Association pour l'insertion sociale
- AMISEP
- Aurore
- Bulles solidaires
- CCAS Rennes
- Coallia
- Entourage
- Esperen
- Essor
- Fondation Le Refuge
- Habitat et Humanisme 35
- Kali&Co
- La Cloche
- Le 4 Bis information jeunesse
- Le Goéland
- Le refuge
- Les amitiés sociales
- Ligue des droits de l'Homme Bretagne
- LIVAH
- MaMi - Maison des migrations
- Réseau Louis Guilloux
- Saint Benoît Labre
- SEA - Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille-et-Vilaine
- SIAO 35
- Un Toit c'est un droit
- We Ker - réseau des missions locales

Morbihan (56)

- AMISEP
- ADOMA CDC HABITAT
- Association hospitalière
- Coallia
- Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
- Communauté de communes Blavet Bellevue Océan
- MADY&CO
- Sauvegarde 56
- SIAO 56

Les nouveaux adhérents

Régie de quartiers de Lannion

Une mission d'insertion professionnelle

Une régie de quartier, c'est une association loi 1901, labellisée par le réseau national du Mouvement des Régies.

La Régie de Lannion est née dans les années 90 avec un double objectif :

- Créer des emplois pour les habitant-es du quartier de Ker-Uhel et les encourager à participer à la vie de leur quartier. Petit à petit, le territoire d'intervention de la Régie s'est élargi mais ses missions de départ restent inchangées. La Régie est une entreprise qui crée des emplois pour les proposer aux habitant-es du territoire en difficulté d'insertion.
- C'est également un outil au service des habitant-es qui souhaitent porter ou s'impliquer dans des projets pour améliorer la vie de leur quartier et de leur territoire.

Notre raison d'être : s'engager pour l'insertion professionnelle et soutenir une dynamique citoyenne !



Habitat et Humanisme Finistère

Située à Quimper, l'association Habitat et Humanisme agit depuis 2010 dans le département du Finistère.

Depuis 2015 une antenne à Brest a été créée. Une équipe dynamique et motivée de bénévoles engagé·es au service d'un projet de solidarité local !

Notre raison d'être : répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, agir en faveur du logement et de l'insertion et de la recréation de liens sociaux.

L'ARCS, Association rennaise des centres sociaux

Ce sont les 6 centres sociaux implantés au cœur des quartiers de Rennes.

Des lieux d'accueil, de vie et de rencontres, ouverts à toutes et tous où vous pouvez participer à des activités et des rencontres, faire garder votre enfant, être accompagné·e et obtenir des réponses, vous impliquer...

Chez nous, tout est fait PAR et AVEC les habitant·es. C'est vous qui avez le pouvoir de proposer, d'agir et de décider.

Nous sommes là pour vous accueillir, vous orienter, vous épauler... Quel que soit votre problème, votre question, votre envie ou votre projet, nous vous aidons à trouver une solution, et vous accompagnons pour la mettre en œuvre.

Notre mission est d'améliorer le quotidien et la cohésion des habitant·es au cœur de nos quartiers et dans la ville.

Notre raison d'être : croire, incarner et cultiver le vivre ensemble pour créer et ouvrir des possibles.

Kali&Co

La compagnie Kali&Co existe depuis 2003.

Chaque mot, chaque geste révèle nos conflits sociaux, les contradictions de la vie quotidienne, en tentant de les réveiller en écho dans le corps même du spectateur, pour qu'ils ne glissent pas seulement sur sa peau, pour qu'ils soient, pour qu'ils rentrent dans sa peau. Il faut que le théâtre devienne action, dénonciation, qu'il sorte de l'espace scénique, qu'il brise le mur.

Notre raison d'être : nous devons rendre à la vie son sens et son importance en la représentant, en étant son représentant.

Nous devons faire du théâtre une nécessité collective.

Depuis 2018, le metteur en scène Massimo Dean a laissé le théâtre au plateau classiquement contemporain au profit de projets plus atypiques dans lequel il travaille avec des personnes dites « à la marge », sans formation théâtrale. Dans ses créations, il met en lumière des profils totalement différents.



La gouvernance élue

Le bureau

9 membres

Daniel Delaveau
Président
(35)



Olivier Bleuze
Secrétaire et délégué
départemental (35)



Dominique Le Tallec
Trésorier
(35)



Loïc Cauret
Délégué
départemental (22)



Hervé Olgne
Délégué
départemental (29)



Morgane Leroux
Déléguée
départementale (56)



Lionel Bras
Membre (22)



Marion Maury
Membre (29)



Christiane Guillouzo
Membre (35)



Le conseil d'administration

29 membres

Collège intervenants sociaux

3 membres

Émeric Le Boulanger (22)



Jérôme Renault (22)



Élise Laforge (35)



Collège personnes accompagnées

2 membres

Aurélien Bouvier

Morgane Brillault



**Collège
bénévoles**
12 membres

**Marie-France
Bommert (35)**



**Lionel
Bras (22)**



**Loïc
Cauret (22)**



**Daniel
Delaveau (35)**



**Jean
De Legge (35)**



**Nadine
Guegan (22)**



**Christiane
Guillouzou (35)**



**Albert
Le Palud (35)**



**Dominique
Le Tallec (35)**



**Marion
Maury (29)**



**Bruno
Mory (56)**



**Philippe
Porteu (35)**



**Collège
cadres salarié·es**
10 membres

**Olivier
Bleuze (35)**



**Aude
Boulbennec (56)**



**Maëlle
Daniaud (35)**



**Gaëlle
De Guibert (22)**



**Dominique
Feurgard (22)**



**Christophe
Guinche (35)**



**Élodie
L'Anthoen (35)**



**Erwan
Marteil (56)**



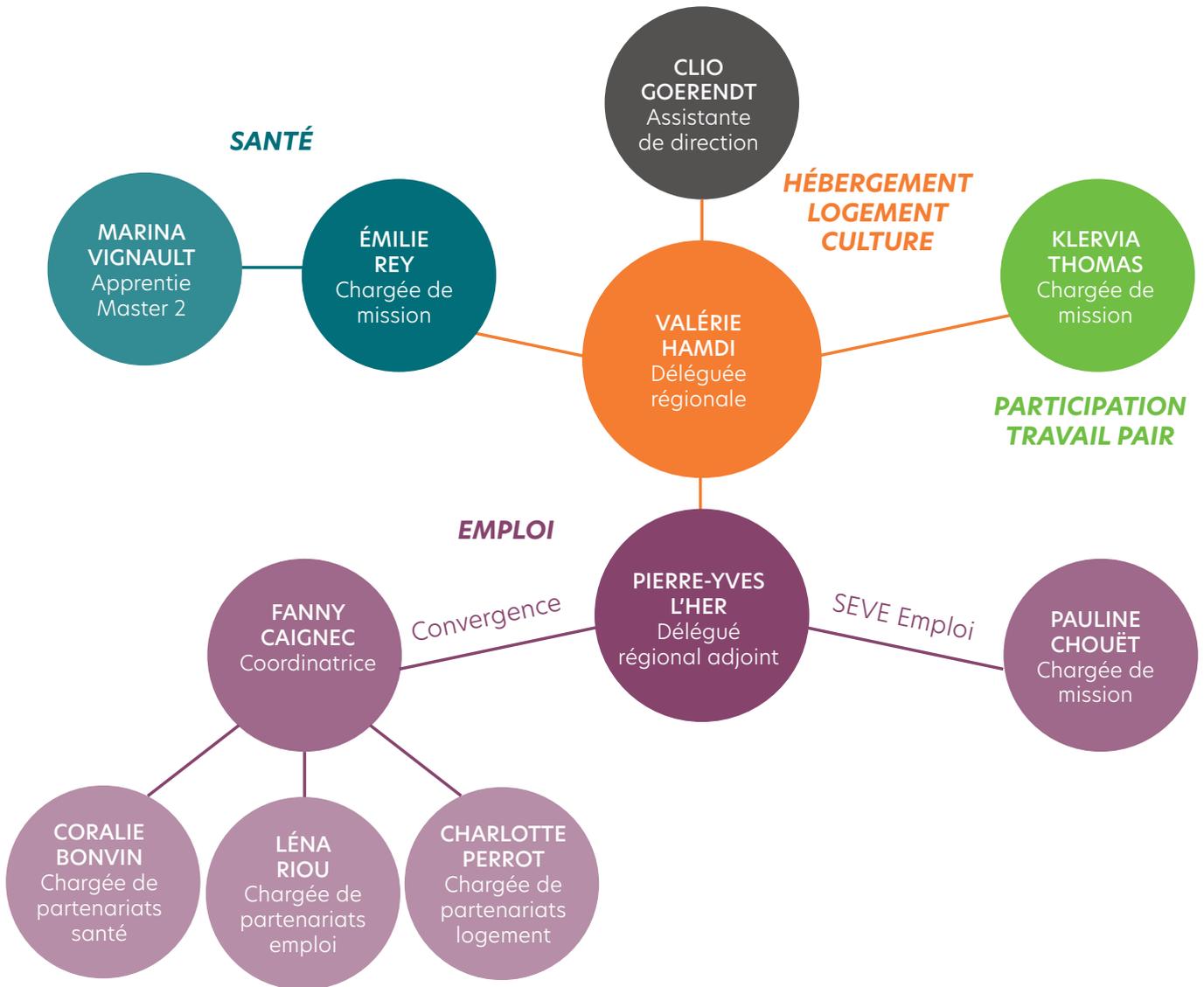
**Hervé
Olagne (29)**



**Olivier
Ollivro (22)**



L'équipe salariée



Chapitre 1

Représenter et défendre des positionnements communs



Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun

Enquête et préconisations pour le déploiement de la médiation en santé avec l'ARS Bretagne

La médiation en santé, un levier d'action pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins

En 2024, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a signé une convention avec l'Agence régionale de santé (ARS). L'une des missions de cette convention est d'« Accompagner l'ARS pour déployer des nouvelles formes d'agir en santé-précarité et proposer des actions dirigées vers des populations spécifiques ».

Le chantier de l'année 2024 consistait à **accompagner l'ARS dans la rédaction d'un cahier des charges pour définir un cadre partagé de la médiation en santé** : Quels profils ? Quelles missions ? Comment s'y prendre pour intégrer ce nouveau poste dans son équipe et dans son réseau ?

Pour mener à bien ce chantier, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne et l'ARS Bretagne ont réalisé une **enquête sur le déploiement de la médiation en santé** en Bretagne en utilisant une démarche participative :

- Enquête par questionnaire et entretiens semi-directifs auprès de médiateurs et médiatrices en santé et de leurs collègues ;
- Après analyse, une première série de préconisations a été soumise à un groupe de travail composé de délégué·es du CRPA, pour être enrichies et/modifiées, puis à un autre groupe composé de médiateurs et médiatrices en santé, pairs et non pairs ; de professionnel·les exerçant avec elles et eux ; de délégué·es du CRPA ; des membres de la DREETS ; de professionnel·les de structures sanitaires, médicosociales ou sociales (ex. : centres de santé communautaire, points santé, EMPP, dispositifs un « chez-soi d'abord », etc.) ; et de professionnel·les d'institution ou d'organisme de santé (CPAM, ARS, etc.).

42 préconisations ont émané de ce travail et ont permis à l'ARS Bretagne la rédaction du cahier des charges régional de déploiement de la médiation

en santé en Bretagne. Elles relèvent en grande majorité du champ régional, les autres se situent hors du champ d'action de la présente mission et relèvent du niveau national.

Une présentation de ces préconisations sera faite en mai 2025 à la DIHAL, la DGCS, la DGOS, la DGS, la DIPLP.

Préconisations niveau régional

Axe 1 : Une médiation en santé intégrée dans une équipe et présente sur les lieux fréquentés par le public cible

Axe 2 : Quels profils ? Diverses possibilités de profils des médiateurs en santé

Axe 3 : Quelles compétences ?

Axe 4 : Quelles formations ?

Axe 5 : Quelles missions ?

Axe 6 : Un processus particulier et collectif de définition des contours du poste

Axe 7 : Assurer un soutien au médiateur en santé recruté

Axe 8 : Un important travail des liens partenariaux

Axe 9 : Assurer des bonnes conditions d'exercice au médiateur en santé

Préconisations niveau national

Axe 1 : Travailler à la reconnaissance de la fonction de médiateur en santé, pair ou non pair

Axe 2 : Stabiliser une architecture financière pérenne pour les postes de médiateurs en santé, qui permette à la fois sa reconnaissance et son déploiement

Axe 3 : Penser la médiation en santé dans le droit commun



Le rapport « Enquête et préconisations pour le déploiement de la médiation en santé en Bretagne » est téléchargeable sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Viellissement des personnes accompagnées, ces « incasables », exclus de toutes les politiques publiques

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a mené en 2024 **une enquête approfondie sur le vieillissement, prématuré ou non, des personnes en situation de grande précarité.**

Les résultats mettent en lumière une réalité préoccupante et encore trop peu prise en compte par les politiques publiques.

En Bretagne, **un nombre croissant de personnes accompagnées par les structures sociales présentent un vieillissement prématuré, souvent dès 50 ans.** Elles sont aujourd'hui sans solution adaptée. Ces personnes sont prises en charge par des structures sociales qui ne sont ni conçues ni équipées pour accompagner la perte

d'autonomie, les troubles cognitifs ou la fin de vie. Cela entraîne des situations de mise en danger, un épuisement des professionnel·les, l'engorgement des structures et une invisibilisation persistante de ce public dans les politiques publiques.

Trop âgées pour les structures médicosociales relevant du handicap, **trop jeunes** pour intégrer des structures relevant du grand âge, **trop pauvres** pour assumer les coûts d'hébergement de ces structures, **trop isolées** pour pouvoir prétendre à la solidarité familiale, **trop déviantes** à la norme des établissements personnes âgées pour pouvoir espérer y avoir une place et y être intégrées...

Ce travail a permis de mettre en lumière que :

- **Tous types de structures** (de l'Accueil Hébergement Insertion Logement - AHIL et des soins résidentiels) **sont concernés.**
- **Le nombre de personnes concernées représente en moyenne un quart des personnes accompagnées.** L'idéal-type issu de cette enquête dont la présence sur une structure, du fait de son vieillissement prématuré, engendre de nombreuses conséquences à la fois sur :
 - **son accompagnement social** (mises en danger individuelles, errance médicale, difficultés d'orientation vers des structures adaptées) ;
 - **la structure elle-même** (mises en danger collectives) ;
 - **les professionnel·les qui l'accompagnent** (mise en place de bricolages, dépassement des missions, dégradation de leur santé au travail).
- **Le secteur social peine à nouer des partenariats avec les secteurs spécialistes des personnes âgées.** C'est la conséquence d'un cloisonnement des secteurs induit par la construction des politiques publiques en silos et d'un manque de sensibilisation des professionnel·les du secteur personnes âgées à la prise en charge des publics en situation de précarité.
- **La gestion de la fin de vie des personnes concernées incombe alors au secteur social.**
- **La thématique du vieillissement, des publics en situation de précarité au sein des structures de l'AHIL reflète un problème systémique** puisqu'elle est présente au sein de différents types de structures et sur la totalité des structures investiguées. Ces publics se trouvent dans un angle mort des différentes politiques publiques empêchant alors la construction de solutions adaptées.

Face à ce constat, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a formulé **19 recommandations concrètes** suivant 5 grands axes.

Les 19 recommandations de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Axe 1

Former et décloisonner les secteurs du social, sanitaire et médicosocial

Déployer une formation à destination des professionnel·les du secteur social pour les outiller dans leurs accompagnements des personnes concernées et pour leur permettre d'identifier les partenaires adéquates sur leur territoire.

Déployer une formation à destination des professionnel·les du secteur personnes âgées pour les sensibiliser aux spécificités des publics en situation de grande précarité et leur permettre d'identifier les partenaires sociaux sur leurs territoires.

Travailler l'interconnaissance locale entre secteur du social, secteur sanitaire et médicosocial (en particulier le champ du grand âge) pour favoriser un décloisonnement et un travail d'accompagnement social et sanitaire interdisciplinaire, intersectoriel et coordonné, à l'occasion, par exemple, de formations interdisciplinaires ou de stages croisés.

Axe 2

Adapter le secteur de l'AHIL

Donner des moyens financiers aux structures pour qu'elles puissent rénover leur bâti ou a minima le rendre conforme notamment aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) et mettre en place des aménagements adaptés à ces publics.

Donner les moyens aux structures de recruter, a minima un ETP médical (infirmier) et/ou de médiation en santé, au mieux un ETP médical et un ETP paramédical (infirmier et psychologue par exemple) au sein de leurs équipes.

Axe 3

Adapter le secteur personnes âgées

Créer une mission *Interface en Bretagne*, permettant de faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de précarité et de vieillissement prématuré ou non à des structures de droit commun spécialisées dans la prise en charge des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.

Permettre des visites des établissements pour personnes âgées aux personnes concernées, sous format *accueil de jour*, afin que celles-ci puissent appréhender aussi bien l'environnement de l'établissement, que les professionnel·les qui y travaillent, et puissent déterminer, in fine, si elles pourraient s'y sentir à l'aise. Ces visites découvertes pourraient être appréhendées comme un premier pas vers des accueils temporaires et progressifs.

Intégrer un ou des travailleurs sociaux, notamment des éducateur·ices spécialisé·es, **dans chaque équipe d'établissement d'accueil pour personnes âgées.**

Intégrer au moins 10 % de personnes issues de la grande précarité parmi les résident·es d'établissement pour personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.

Mettre en place des politiques de réduction de risques et des dommages (notamment alcool) dans les établissements pour personnes âgées.

Permettre une intervention effective des dispositifs d'aide à domicile et de soins à domicile (SSIAD, ESSIP, SAAD, SPASAD, DRAD, HAD) **au sein des structures d'hébergement/logement du secteur de l'AHIL.** Pour cela il convient, au-delà d'inscrire les structures du secteur AHIL dans leur champ d'intervention, d'augmenter leurs moyens RH et financiers, et de former les professionnel·les de ces équipes à la grande précarité.

Permettre l'accès aux dispositifs d'aide et de soins à domicile (SSIAD, ESSIP, SAAD, SPASAD, DRAD, HAD) sur un critère de perte d'autonomie au lieu d'un critère d'âge.

Développer les dispositifs renforcés d'accompagnement à domicile (DRAD) et les équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) en région Bretagne.

Axe 4

Créer des solutions innovantes

Créer des structures intermédiaires entre la structure d'hébergement ou logement du secteur AHIL et l'EHPAD, pouvant accueillir un public en situation de précarité et présentant une perte d'autonomie moindre que celle des personnes relevant de l'EHPAD, permettant à la fois une vie dans un logement individuel et une vie collective, dans des structures dotées d'équipes d'accompagnement social et de professionnels médicaux.

Permettre et favoriser un accueil temporaire et progressif des personnes en situation de précarité et vieillissant prématurément ou non dans les établissements pour personnes âgées permettant ainsi des allers-retours entre la structure du secteur de l'AHIL et l'EHPAD. Ces accueils temporaires peuvent se faire uniquement sur la journée (type accueil de jour) ou bien sur des durées de séjour un peu plus longues.

Mettre en place des équipes mobiles de soins palliatifs - précarité qui, non seulement, dispensent des soins curatifs et palliatifs, mais également se déplacent sur les lieux de vie des personnes. Elles pourraient permettre un accès aux soins palliatifs pour les personnes concernées, pourraient outiller et soulager les professionnel·les du secteur AHIL et pourraient permettre de respecter les choix de fin de vie des personnes concernées.

Axe 5

Créer des politiques globales de solidarité en prenant en compte ce public actuellement exclu des différentes politiques publiques

Obtenir un consensus sur des critères d'objectivation du vieillissement prématuré des personnes en situation de précarité et des critères de catégorisation du public en situation de précarité vieillissant prématurément ou non afin de pouvoir visibiliser ce public dans les études statistiques telles que les enquêtes ES DS menées par le DREES.

Donner les moyens à la recherche fondamentale et appliquée portant sur la vieillesse de prendre en compte ce public (en situation de précarité et vieillissant prématurément ou non), en développant, finançant ou proposant, des recherches en sciences humaines et/ou santé publique sur le sujet.

Supprimer la barrière de l'âge des 60 ans comme critère d'accès à l'action publique de soutien à l'autonomie et penser les politiques publiques de l'autonomie dans une approche « finaliste » plutôt que « causaliste ».



Le rapport « Enquête : Le vieillissement, prématuré ou non, des personnes en situation de grande précarité en Bretagne » est téléchargeable sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Conquérir les droits et libertés pour les personnes en précarité et lutter contre les discriminations

Plaidoyers

Plaidoyer « Santé des femmes en situation de précarité »

Publié en mars 2024

Féminisation de la précarité : pour une autre politique de santé.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la Fédération des acteurs de la solidarité formule cinq propositions à l'intention des pouvoirs publics pour répondre aux besoins spécifiques en santé des femmes en situation de précarité. « L'impact du sexe et du genre n'est pas assez pris en compte dans les

déterminants de santé et dans la construction des politiques publiques et territoriales », argumente la Fédération des acteurs de la solidarité dans son plaidoyer « Santé des femmes en situation de précarité ».

La Fédération des acteurs de la solidarité préconise cinq axes d'action prioritaires et quatre « focus », notamment sur la santé mentale et les femmes étrangères.

Plaidoyer « Justice, travail social, facteur de désistance »

Publié en novembre 2024

Personnes sous-main de justice : la Fédération des acteurs de la solidarité plaide pour un accompagnement social global.

Pour lever les préjugés et les représentations sur les personnes placées sous-main de justice et le travail social, la Journée nationale *Justice* organisée par la Fédération des acteurs de la solidarité le 19 novembre 2024 donne la parole aux travailleurs sociaux et travailleuses sociales, aux conseiller-ères pénitentiaires d'insertion et de probation, aux juges d'application des peines, favorisant l'interconnaissance et les échanges

sur la « désistance » (processus de sortie de la délinquance).

Alors qu'au 1^{er} septembre 2024, 78 969 personnes sont détenues en France, pour une capacité de 62 014 places opérationnelles, la Fédération des acteurs de la solidarité présente son plaidoyer « Justice » et formule une série de recommandations concrètes pour améliorer à court et long termes le sort des personnes incarcérées.

Plaidoyer « Participation »

Publié en mars 2024

Le plaidoyer « Participation » a été travaillé et porté par le Groupe d'appui national *Participation* de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Convaincue de la nécessité d'associer les personnes concernées à toutes les démarches, la Fédération s'est engagée depuis de nombreuses années à promouvoir, renforcer et incarner la participation au sein des structures et dans toutes ses actions.



Les plaidoyers sont téléchargeables sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité

Les Journées nationales du travail social

Nancy est devenue la capitale du travail social !

Pendant deux jours, les 24 et 25 septembre 2024 à Nancy, plus de 1 200 personnes, actrices et acteurs de la solidarité : personnes accompagnées, professionnel·les, bénévoles, élu·es, expert·es, universitaires ; ont pris la parole pour mettre la force du travail social et l'action associative en pleine lumière. Des rencontres riches et des débats passionnants qui ont démontré nos capacités de réflexion, d'innovation et de réinvention, et notre rôle vital pour la cohésion nationale.



Des débats passionnés et passionnants

3 plénières, 7 conférences et 15 ateliers animés par plus de 120 intervenant·es dont des personnes concernées.



De nombreux sujets ont été abordés : la justice sociale et l'écologie, l'aller-vers, la participation, les discriminations, le travail pair, les relations avec les pouvoirs publics, ainsi que l'emploi, la santé, le numérique, les métiers de l'humain et la culture.

Le travail social sous toutes ses formes

Le Village des initiatives a réuni plus d'une trentaine d'exposant·es et partenaires privés, institutionnels, associations, adhérents, conseils régionaux et national des personnes accompagnées.

Pour représenter le travail social dans toute sa diversité, des artistes engagé·es ont offert aux participant·es des moments de respirations. Merci au comédien Hassam Ghancy, à la dessinatrice Anna Lentzner et aux clowns Dames Fringuettes de leur présence.



Des invité·es sur un plateau

En partenariat avec la rédaction des *Actualités Sociales Hebdomadaires* (ASH), un plateau média était installé au cœur du Village des initiatives pour proposer des interviews et des débats sur les grands enjeux de la solidarité et sur des thématiques plus spécifiques comme la participation des personnes concernées et accompagnées, ou le Livre blanc du travail social.

⇒ evenement.federationsolidarite.org

Notre Manifeste du travail social

Un an après la publication du Livre blanc du travail social, la Fédération des acteurs de la solidarité présentait son manifeste avec une analyse de la situation actuelle et des propositions d'orientations pour les années à venir.

Elaboré avec le Groupe d'appui national « Travail social » de la Fédération des acteurs de la solidarité, ce manifeste formule des propositions concrètes pour redonner du sens et de la reconnaissance au travail social.



⇒ Retrouvez les Journées du travail social en **replay**



À télécharger sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité

Relations avec les pouvoirs publics

Les évolutions du SIAO

Depuis l'instruction de mars 2022 qui porte sur la mise en œuvre du service public de la rue au logement et sur la refonte du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), **les COPIL stratégiques départementaux ont été mis en place**, auxquels la Fédération des acteurs de la solidarité et ses adhérents ont été associés, ainsi que les délégué·es du CRPA (Conseil régional des personnes accompagnées ou l'ayant été).

Focus sur la situation des SIAO 29 et 35

Dans le Finistère, une nouvelle gouvernance a été souhaitée par les services de l'État. **L'association d'associations SIAO 29 a été renouvelée et c'est donc la Croix Rouge Française qui en a pris la présidence.**

En Ile-et-Vilaine, le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) réunissant 11 associations et fonctionnant avec 5 antennes a été remis en question par les services de l'État et le comité de réforme composé de l'ensemble

des acteurs de l'hébergement et du logement du territoire (ARS, bailleurs, Collectivités territoriales, Habitat jeunes, Fédération des acteurs de la solidarité, associations gestionnaires des places d'hébergement) en a pris acte.

Suite à une évaluation du fonctionnement du GCSMS, **l'État a décidé de faire évoluer la gouvernance en GIP** (groupement d'intérêt public) afin de reprendre la gouvernance et de faire entrer, notamment, les collectivités territoriales dans celle-ci.

Au 31 décembre 2024, **la transition d'une gouvernance à l'autre et d'un modèle à l'autre (emplois, structures antennes) n'est toujours pas mise en place.**

La représentation dans cette gouvernance des associations et des personnes concernées sera **réduite à une voix consultative.**

Le nouveau fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)

Le FNAVDL est piloté par la DREETS et l'ARO Hlm, et la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne participe à la construction du cahier des charges de l'appel à projet du FNAVDL et est associée au suivi budgétaire de celui-ci.

Les problématiques et enjeux rencontrés dans l'accompagnement « Vers et dans le logement » sont :

- L'augmentation de la demande cumulée à la baisse des attributions conduit à une tension accrue sur le parc social.
- L'accès au parc privé est quasiment impossible pour le public accompagné en raison de leur précarité économique et de la situation de tension actuelle.
- Les petits logements de type T1 pour des personnes seules sont en rupture et ce sont les plus demandés.
- Les problématiques de santé sont prégnantes dans les ménages accompagnés. De plus, si la personne accompagnée dans le cadre du dispositif n'adhère pas aux soins alors les travailleurs sociaux atteignent leurs limites

dans l'accompagnement. Les ¾ des bilans (70 %) font référence à l'accès aux soins.

Les points forts de cette coopération :

- La solide collaboration entre les associations et les bailleurs du territoire : tenue de réunions régulières, participation aux COPIL, ils réalisent des entretiens avec les locataires, effectuent des suivis sur la capacité de maintien dans le logement, parfois, ils font des prescriptions.
- Des relations partenariales solides avec de nombreux acteurs clés en termes d'accompagnement à l'autonomie dans une perspective d'accès ou de maintien dans le logement.

Les axes partagés pour le nouveau cahier des charges :

- Privilégier les groupements territoriaux.
- Valoriser les actions visant au développement d'actions collectives, d'ateliers dans la recherche de logement.
- Valoriser les partenariats avec des agences

- de nettoyage pour les porteurs rencontrant des difficultés pour le maintien dans le logement des personnes accompagnées.
- Valoriser les partenariats avec des traducteurs pour les ménages d'origine étrangère pour éviter la barrière de la langue

- dans l'accompagnement.
- Parvenir à une harmonisation de la durée des mesures.
- Préciser la définition des indicateurs d'évaluation pour éviter les interprétations.

Notre contribution au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

Déclaration commune (Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, ARO Hlm, FAP, URHAJ, CLCV, CNL, AFOC) pour faire du logement une priorité en Bretagne [Séance plénière du CRHH du 19 mars 2024].

Face à cette crise, nous en appelons le CRHH de Bretagne à :

- Programmer les crédits nécessaires à la construction en augmentant les montants moyens de subventions afin de garantir l'équilibre financier des opérations en PLUS et PLAI.
- Orienter les objectifs de production vers le logement PLAI et PLUS, protéger la loi SRU et continuer de veiller à son application.
- S'assurer que la production de logements intermédiaires ne remplace pas la production de logements sociaux et très sociaux et que celle-ci ne soit pas intégrée au décompte de la loi SRU.
- Relayer au niveau national l'importance de redonner des marges financières aux bailleurs sociaux en supprimant la Réduction du Loyer de Solidarité ainsi que le retour de la TVA à 5,5 % sur tous les produits.
- Favoriser la simplification et l'accélération des procédures de production de l'offre de

- logement et d'hébergement.
- Rendre visible et faciliter les modalités d'accès aux 400 millions d'euros pour la réhabilitation de logements sociaux prévus par an pour trois ans.
- Revaloriser le montant des APL et du forfait charge.
- Mettre en place des dispositifs d'hébergement d'urgence adaptés aux besoins réels de la population et ce de manière inconditionnelle et pérenne.
- Financer les besoins croissants d'un accompagnement social souple, opérationnel et pérenne pour faire face à la précarisation croissante des ménages accueillis dans le parc locatif social.
- Financer/favoriser l'ingénierie nécessaire à la production d'une offre et de services innovants répondant aux AàP et AMI, afin de mutualiser les ressources et de soulager les structures porteuses.
- Mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures annoncées par Monsieur le Préfet de région, le 2 février dernier aux Assises du logement à Quimper.
- Travailler à la prise en compte rapide des propositions remontées par le Club Décentralisation & Habitat.

Les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

Depuis 2021, la Fédération est représentée dans chacun des quatre CDIAE bretons. Instance consultative sur les conventionnements des structures par département et d'élaboration des actions de promotion de l'IAE sur le territoire, la représentation de la Fédération est essentielle pour :

- Promouvoir les positions fédérales et les spécificités des adhérents
- Défendre les projets des adhérents
- Contribuer à l'élaboration des actions en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail

Les représentants départementaux

- Laurent Martinez, Don Bosco - Finistère (29)
- Jean-Claude Kerjouan, AMISEP - Côtes-d'Armor (22)
- Eva Leroux, CC AQTA - Morbihan (56)
- Timothée Hemmer, AIS 35, Ille-et-Vilaine (35)

Le décret d'application de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi relatif aux comités territoriaux pour l'emploi est paru en juin 2024. Ce texte réglementaire instaure dès septembre 2024 une nouvelle gouvernance des politiques publiques de l'emploi avec l'instauration au niveau départemental d'un comité départemental pour l'emploi et d'une commission départementale inclusion et IAE (CD2IAE), puis au niveau local de comités territoriaux pour l'emploi (CTEFI). Dans les faits, cette réforme entre en application à partir de janvier 2025.

Une expérimentation en Côtes-d'Armor a eu lieu dès le premier trimestre 2024 avec l'instauration d'un comité départemental pour l'emploi, la formation et l'insertion (CDEFI 22), dans lequel la Fédération était représentée par Loïc Cauret, Penthièvre Actions.

Les représentations des délégué·es du CRPA Bretagne dans d'autres instances

COMED - Commission départementale de médiation

pour le droit au logement et à l'hébergement opposable (DALO - DAHO)

Patrick Ducloux (56) et Elie Claudia Lilala (29).

Nommé·es par le préfet, les délégué·es du CRPA Bretagne donnent leur avis, au même titre que les autres représentant·es des différents acteurs concernés par le relogement des personnes en difficulté, pour favoriser la recherche d'une décision la plus adaptée à la spécificité de chaque situation.

Comités responsables du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Patrick Ducloux (56), Orély Morin (22), Morgane Brillault (22).

Les délégué·es du CRPA Bretagne sont associé·es aux réflexions départementales afin de partager le diagnostic et de construire collectivement les actions. L'enjeu, pour les conseils départementaux et les services de l'État, est de donner leur place aux personnes concernées dans le suivi du plan et au sein de sa gouvernance.

Conseil régional Bretagne

Les délégué·es ont été consulté·es en 2022 pour la construction du plan de refus de la misère et de la pauvreté.

Depuis, ils participent annuellement à son suivi, en assistant par exemple au rendu compte de ce plan, lors de la séance plénière du Conseil régional de Bretagne du 18 avril 2024.

Le Conseil régional a renouvelé son soutien pour l'achat d'ordinateurs pour que les délégué·es puissent exercer au mieux leur rôle de représentant·es des personnes accompagnées, accueillies dans le cadre de la convention État - Région.

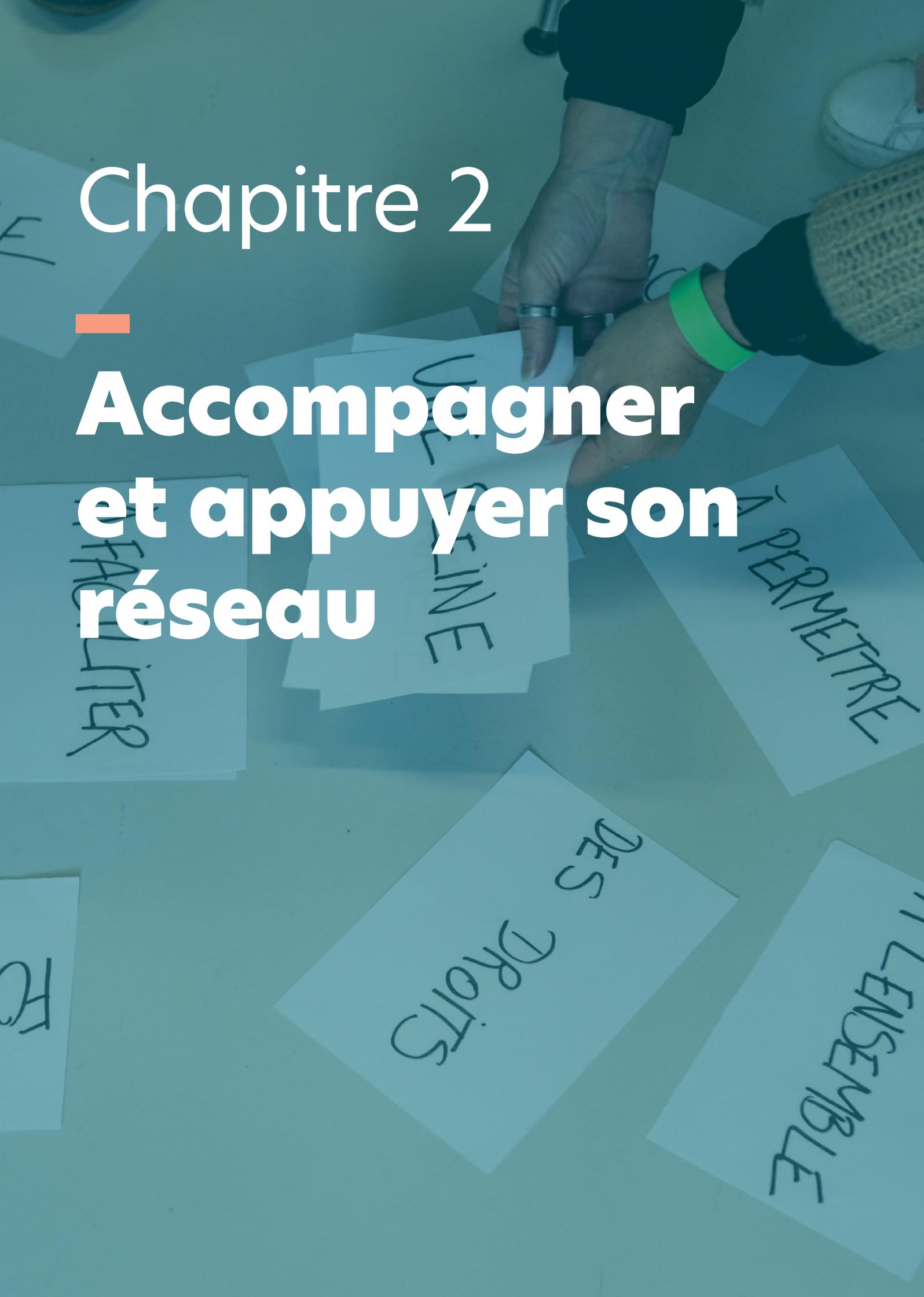
Une remise officielle a été organisée le 29 avril 2024.

En amont de cette remise, un temps de rendu compte du plan refus de la misère et d'échanges a eu lieu avec :

- les délégué·e.s ;
- Régine Roue, élue du Conseil régional en charge du plan ;
- Lenaïc Briero, chargée de projets ;
- Laurent Alaton, commissaire à la stratégie pauvreté ;
- Daniel Delaveau, président de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne ;
- Valérie Hamdi, déléguée régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne.

Chapitre 2

Accompagner et appuyer son réseau



Agir avec les personnes concernées

Notre participation au Conseil national de lutte contre les exclusions - CNLE

Le CNLE est une instance représentative et consultative, rattachée au Premier ministre, composé de 64 membres titulaires répartis en 5 collèges : collège des partenaires sociaux (8), collège des élus (8), collège des associations (8), collège des personnes qualifiées (8), et le collège des personnes concernées qui représente 50 % des membres (32 personnes).

Ses missions sont :

- Assiste de ses avis le Gouvernement sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Assure une concertation entre les acteurs (pouvoirs publics, associations, partenaires sociaux, etc dans son domaine ;
- Peut être consulté par le Premier ministre sur les projets de textes législatifs ou réglementaires, ou saisi pour avis par les membres du Gouvernement ;
- Peut proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Suit annuellement l'évolution de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale.

En 2024, Morgane Brillault et Jérôme Renault membres du 5^e collège des personnes concernées, pour la mandature 2023-2026, ont participé aux 4 réunions plénières en présentiel, à Paris, qui avaient comme ordre du jour :

- **Présentation de l'avis du GT « Sanctions : le point de vue du vécu »**, du CNLE et table ronde sur le rapport « Un boulot de dingue - Reconnaître les contributions vitales à la société », réalisé par le Secours Catholique - Caritas France et l'association Aequitaz, le 7 mars 2024.
- **Point sur le Pacte des Solidarités**, par Anne Rubinstein, déléguée à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et Jérôme Marchand-Arvier, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) + Table ronde sur la mise en œuvre des Pactes locaux des solidarités, le 13 juin 2024.
- **Présentation et point d'avancement des travaux sur le panorama de l'évolution de la pauvreté et l'exclusion social du CNLE** +

Interventions de représentant·es et membres des collèges du CNLE, pour exposer leurs enjeux et priorités au regard de l'actualité, le 26 septembre 2024.

- **Intervention de Paul Christophe, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de Claire Hédon, défenseure des droits**, le 5 décembre 2024.

Morgane Brillault a pu assister à des plénières extraordinaires, en visio, sur d'autres sujets, comme par exemple :

- Présentation du rapport « Pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation » par le Haut Conseil de la famille, l'enfance et l'âge (HCFEA), invité permanent du CNLE, en janvier 2024.
- Examen du rapport sur la Complémentaire Santé Solidaire - Avis 2023 - Janvier 2024.
- Bilan Stratégie pauvreté France Stratégie, en février 2024.

Ils contribuent également aux travaux du CNLE à travers une participation aux groupes de travail sur la base du volontariat :

- **GT « Participation II »** + ses sous-groupes de travail « Valorisation », « Ancrage territorial » et « Évaluation ». Ces nouveaux travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux conduits par le groupe de travail « Participation » du CNLE qui s'était tenu de février à avril 2023. Il avait permis d'établir un bilan à l'issue de la mandature et pour penser l'optimisation de la participation au CNLE. Les travaux avaient abouti à un rapport publié en mai 2023 : *CNLE : les leçons du « choc de participation »*, dans lequel 9 objectifs stratégiques (OS) ont été établis pour la mandature 2023-2026. Le groupe de travail « Participation II » travaille sur la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques. - Morgane Brillault et Klervia Thomas.
- **GT « Sources de l'exclusion et accès aux droits - thème alimentation »** - Morgane Brillault
- **Fresque de la Biodiversité : sensibiliser les membres du 5^e collège aux enjeux de la transition écologiques** - Morgane Brillault, Jérôme Renault, Klervia Thomas.

Les deux membres du 5^e collège peuvent s'appuyer sur leur personne ressource, Klervia Thomas, chargée de mission Participation à la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, ainsi que sur un "groupe d'appui" constitué de personnes en situation de précarité engagées activement dans une démarche de participation citoyenne au niveau local.

Ce groupe d'appui doit constituer un espace d'échange et d'émergence d'une parole collective pour les deux membres bretons du 5^e collège, comme par exemple, sur la mise en place de la Complémentaire Santé Solidaire.

Chaque année, le CNLE rend un avis relatif au rapport annuel de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) sur la mise en place de la C2S.

Le Conseil régional des personnes accompagnées, accueillies - CRPA

Le Conseil national des personnes accueillies/ accompagnées (CNPA) et les conseils régionaux des personnes accueillies/ accompagnées (CRPA) sont des instances participatives inter-associatives qui ont été instaurées par le gouvernement via la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement), afin d'**associer les personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale dans la concertation et l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.**

Ils ont été officialisés et légitimés par décret du 26 octobre 2016 qui régit leurs fonctionnements.

En Bretagne, il est porté et animé par la Fédération des acteurs de la solidarité, depuis 2011.

Ses objectifs :

- Permettre aux personnes concernées d'exercer leur citoyenneté ;
- Diffuser, promouvoir et rendre accessible la participation ;
- Évaluer, et faire évoluer les politiques publiques par les personnes concernées ;
- Participer aux instances publiques de concertation ;
- Apporter leurs compétences, analyses et expériences et la force de la réflexion collective ;
- Faire de la participation un outil de lutte contre l'exclusion.

Ses 3 missions :

- Organiser et animer des journées plénières ;
- Promouvoir le CRPA Bretagne : « Le CRPA Tour » ;
- Porter la parole de leurs pairs auprès des politiques publiques (chapitre 1 - relations avec les pouvoirs publics).

Organiser et animer des plénières

Doté de ses règles de vie, d'une expertise en matière de méthodes participatives et d'un noyau dur de participant·es, **le CRPA Bretagne est aujourd'hui le rendez-vous incontournable des personnes accueillies - accompagnées**, ou l'ayant été, mais aussi des intervenants sociaux, des bénévoles, des représentant·es de l'État ou des collectivités territoriales (dans le respect d'une règle de fréquentation : 3 personnes accompagnées pour 1 intervenant·e social·e), pour s'informer, échanger, débattre et faire des propositions sur les sujets relatifs à la définition, au suivi et à l'évaluation des dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement vers l'insertion et le logement, et plus globalement de la lutte contre la pauvreté.

Le CRPA Bretagne leur donne rendez-vous lors de ces **3 à 4 réunions plénières annuelles**, organisées et animées par 8 délégué·es breton·nes, élu·es par leurs pairs chaque année pour un mandat d'un an renouvelable une fois, avec l'appui de deux animatrices : Klervia Thomas (Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne) et Brigitte Soun (Association ADALEA).

8 délégué-es ont été élu-es pour 8 postes lors de la plénière du 19 mars 2024 :

- Côtes-d'Armor :
Orély Morin et **Régis Barbier** (Saint-Brieuc)
- Ille-et-Vilaine :
Damien Stola et **Sébastien Tordu** (Fougères)
- Finistère :
Elie Claudia Lilala (Brest) et **Djamila Asoyan** (Morlaix)
- Morbihan :
Patrick Ducloux et **Éric Pitussi** (Lanester)



Les thèmes abordés en 2024 :

- « **Le logement "Toit, Toi mon Toit"** » + élections des délégué-es, le 19 mars 2024 à Languieux. 92 participant-es dont 60 personnes accueillies/accompagnées. Les délégué-es ont fait le choix de proposer un format d'atelier différent pour cette plénière. Ils ont opté pour des ateliers artistiques par l'expression créative : un "Fanzine". Ces travaux ont été accompagnés par Katell Tanguy, accompagnatrice par l'expression créative. Chaque table a traité qu'une seule question. Certaines questions ont été traitées par plusieurs tables : Qu'est-ce qu'habitable pour moi ? C'est quoi « un chez soi » ? Qu'est-ce qu'habiter ? Quelles nouvelles solutions pour le logement de demain ? Quelles formes d'habitat qui respectent ma dignité et mon bien-être ? Quel serait pour vous un parcours idéal d'accompagnement vers un logement ? Comment améliorer l'accès au logement des personnes accompagnées/acueillies ? Que faut-il ENFIN faire pour être écouté par les politiques publiques ?
⇒ **Fanzines** à télécharger sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité
- « **L'accès aux soins & Accompagnement** », le 11 juin 2024 à Morlaix, qui a rassemblé 70 participant-es dont 48 personnes accueillies/accompagnées.
- « **Insertion et Réinsertion professionnelle** », le 15 octobre 2024 à Séné, qui a rassemblé 48 participant-es dont 31 personnes accueillies/accompagnées.

À l'issue de chaque plénière, une contribution reprenant l'ensemble des propositions formulées est largement diffusée, par les délégué-es, tant auprès des participant-es au CRPA que des partenaires institutionnels et des pouvoirs publics, ou autres organismes potentiellement concernés.



Valorisation de la participation

Promouvoir le CRPA Bretagne : « Le CRPA Tour »

Les délégué·es sont allé·es à la rencontre des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne (ADALEA Saint-Brieuc, Maison de l'Argoat à Guingamp, APE2A à Fougères en mars 2023, etc.), et auprès de partenaires comme le SIAO 56, CAARUD "Parachutes" Lorient, accueil de jour du CCAS de Lorient... pour faire connaître leur instance, leurs rôles et donner envie à de nouvelles personnes accompagnées, accueillies de participer aux plénières (¼ de nouveaux participant·es), ou de s'engager comme délégué·e (4 nouvelles candidatures en 2024). C'est une mission de longue haleine...

Développement de nouveaux partenariats

CNFPT, ANDESS, Elèves IASS, Soliguide 22 et 56

L'implication des délégué·es breton·nes aux quatre plénières du CNPA est à noter cette année, en soutien à leurs deux collègues élues au CNPA (Elie Claudia Lilala, et Morgane Brillault). Ils se sont nourris de ces expériences pour mener leurs plénières en région.

Cette solidarité, leur travail de groupe, ainsi que leur investissement, leur a également permis de **développer de nouveaux partenariats et de nouvelles interventions** :

- Suite au congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité en septembre, Patrick Ducloux, a été sollicité par l'UNIOPS pour intervenir lors des 30 ans du collectif Alerte, à Paris, le 22 novembre 2024.
- Damien Stola, a participé à la construction d'une formation sur la précarité alimentaire (MOOC), et est intervenu lors d'un webinar, en co-intervention avec Damien Conare, chercheur et secrétaire général de la Chair Unesco alimentation du monde, pour le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (800 participant·es).
⇒ **Le webinar est accessible en replay sur le site du CNFPT**
- Damien Stola est également intervenu le 11 décembre 2024 dans un webinar de l'ANDES, réseau national des Épiceries solidaires, pour présenter le CRPA et parler des préconisations du CRPA Bretagne, qui a eu lieu sur le thème de la précarité alimentaire, en décembre 2023

(80 participant·es).

- Patrick Ducloux, Elie Claudia Lilala, Orély Morin ont rencontré, le 5 décembre 2024, trois élèves de l'association des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (ELIASS), pour organiser un ciné-débat en janvier 2025 sur le logement : présentation du CRPA, et des fanzines réalisés en plénière de mars 2024, sur ce thème.
- Une rencontre avec les deux chargés de développement de Solinum pour les Soliguides 22 et 56 a eu lieu le 16 septembre 2024 pour que les délégué·es sur ces territoires (Orély Morin, Morgane Brillault, Eric Pitussi) puissent échanger sur leurs actions respectives et envisager des actions communes, comme par exemple, une présentation de cet outil, lors d'une plénière, une aide au déploiement de l'outil, présence en COPIL, etc.

GAN Participation et GAN Travail social : Plaidoyer Participation

(Cf. Chapitre 1)

Dans la continuité du guide « Valorisons la participation citoyenne » réalisé en 2022, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, Klervia Dallier (chargée de mission) et Morgane Brillault (administratrice, collègue « personnes concernées »), ont contribué au plaidoyer national Participation, publié en septembre 2024, à l'occasion des Journées du travail social de la Fédération des acteurs de la solidarité à Nancy.

Répondre aux sollicitations sur les questions de « Participation » : La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne reconnu comme « Centre de ressources »

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a répondu aux sollicitations de partenaires sur des questions « Participation » :

Pourquoi les personnes participent ou non ? Quels intérêts elles y trouvent ? Quels intérêts y trouvent les professionnel·les qui les accompagnent ? Quel rapport aux personnes concernées /résident·es ? Changement de posture professionnelle ? Les effets sur la personne, sur le collectif, à la personne dans le collectif ? Les enjeux ? Quels

sont les freins ? Quels sont les leviers/conditions de la participation ? Les bonnes pratiques ?

Nos interlocuteurs sont venus chercher l'échange d'expériences, le partage de bonnes pratiques, des conseils ainsi que des ressources documentaires :

- **Entretien avec une étudiante** en 3^e année de formation d'assistant de service social à Askoria Rennes et bénévole dans une association militante d'hébergement des personnes exilées «Un Toit C'est Un Droit», au sujet de son mémoire «En quoi la participation des résidents à la vie collective des structures d'hébergement a un impact sur leur pouvoir d'agir ainsi que celui des professionnels qui les accompagnent ? »
- Centre de Formation Pégase Processus - Prise de connaissance et échanges sur des opportunités de coopérations qui servent nos missions et valeurs respectives
- Conseil départemental 56
- Association « Au goût du jour » - met en œuvre un accompagnement d'ESSMS sur 6 territoires pilotes, au développement de projet de lutte contre la précarité alimentaire financé par la DREETS à l'échelle de la Bretagne. Elle souhaite intégrer dans leur démarche les personnes concernées par la précarité alimentaire, pour qu'elles puissent prendre part à la construction des projets qui se dérouleront au sein des établissements et services qui les accompagnent. Elle tente de construire de trouver un équilibre entre favoriser la participation des personnes tout en évitant de tomber dans l'injonction
- Maison du département de Lannion - question sur le soutien par les pairs dans le cadre de leur réseau « bavardage » en Trégor
- Conseil départemental 35 se questionne sur les possibilités de développer la participation des allocataires du RSA
- APASE (Association pour l'action sociale et éducative) demande d'échange concernant la construction de démarches ou dispositifs pour appuyer/accompagner la mise en œuvre des actions de participation

- Expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours » pilotée par le CCAS de Vannes, souhait d'intégrer des personnes accompagnées qui manquent à leurs échanges - (Orientation Mme Muzellec, commissaire à la lutte contre la pauvreté)
- Réseau national des Epicerie solidaires (ANDES). Il organise un cycle de webinaires autour de la participation des personnes accompagnées dans les épicerie, à destination des équipes des épicerie solidaires. Il recherche des intervenant-es pour leur prochain webinaire sur le thème du pouvoir d'agir des personnes accompagnées dans les épicerie solidaires, qui aura lieu en décembre (Orienté par Mme Roué, élue au Conseil régional de Bretagne et Mme Briero, cheffe de projet lutte contre la précarité).

Répondre aux sollicitations de ses adhérents ou de son réseau

- LIVAH, Rennes. Invitation à un temps d'échange et de réflexion autour du fonctionnement de la catégorie « usagers » de leur SCIC LIVAH
- Fédération des acteurs de la solidarité AURA : Partage d'expériences, de questionnaire autour de la rémunération des personnes concernées
- Fédération des acteurs de la solidarité CVL et Fédération des acteurs de la solidarité Normandie : échanges autour d'actions de Participation auprès d'allocataires du RSA
- CCAS de Rennes - concernant la faisabilité actuellement étudiée pour un projet de bagagerie/laverie à destination des personnes en situation de rue. Se pose quelques questions concernant une approche participative des personnes
- CHRS Brocéliande, Association ASFAD, Rennes - Demande de conseils, recommandations, ressources à partager sur des sujets tels que l'adaptation du CVS aux réalités de terrain (CVS versus agora), l'organisation des coordinations et de l'outil PPA mais aussi l'implication dans les actions collectives, la responsabilisation sur certaines activités...

État des lieux de la participation des personnes accompagnées / accueillies dans les structures adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Depuis 14 ans, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne est engagée dans la promotion de la démarche participative des personnes accompagnées / accueillies, notamment par le portage du CRPA Bretagne. Son activité est tournée vers le développement de la participation dans les politiques publiques : accompagnement des délégué-es et des membres du 5^e collège du CNLE, participation

dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pourtant, un grand nombre de ses structures adhérentes développent de la participation, se questionnent, innovent... Et pour la plupart, sont soumises aux items de l'évaluation unique obligatoire de la Haute Autorité en Santé.

Pour venir en soutien à son réseau sur ces questions, action inscrite dans son projet fédéral, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a décidé de mener un état des lieux de la participation des personnes accompagnées / accueillies dans les établissements d'accueil, d'hébergement et les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

Quelle est l'avancée de sa mise en œuvre ? Comment cela fonctionne ? Quels sont les impacts pour les équipes, les publics, les structures ? Quelles sont les difficultés rencontrées par chacun-es et les pratiques inspirantes ? Quels besoins expriment les structures ?

Cette mission a été confiée à Christophe Minaud, stagiaire en Master 2 Intervention et développement social, à l'université de Rennes 2.

Il est à rappeler que les délégué-es et les participant-es aux plénières du CRPA sont issu-es de ses structures adhérentes.

Calendrier de l'étude et méthodologie

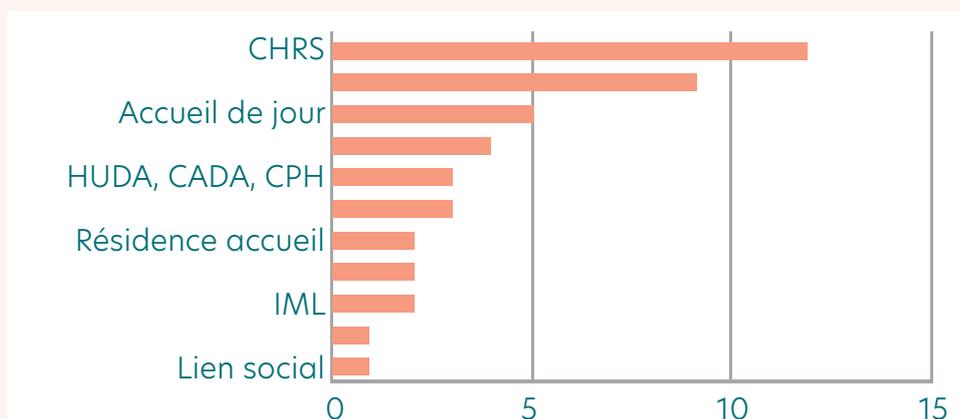


Début décembre 2024, un questionnaire électronique a été envoyé à chaque association, organismes adhérents. Ce travail se poursuivra en 2025.

Typologies des structures répondantes

22 structures ont répondu, représentant 13 associations sur les 50 affiliées à la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, soit un taux de réponse de 25 %. Les 4 départements bretons sont représentés. Certaines associations sont présentes sur plusieurs départements.

Les typologies de structures :



70 % des structures font de l'hébergement et sont soumises à la loi 2002-2. 95 % des structures déclarent porter une instance de participation en leur sein (ateliers collectifs, boîte à idées, enquêtes de satisfaction, cahier...).

Nature et fonctionnement des instances de participation

Les CVS sont une forme minoritaire (1/4 des instances). La participation des publics aux instances est obligatoire dans 15 % des structures. La fréquence des instances est majoritairement trimestrielle.

En complément viennent des activités partagées comme les tables rondes et les ateliers et chantiers collectifs (1/3) qui permettent des temps partagés entre professionnel·les et personnes accompagnées/accueillies.

Et des moyens de recueil de l'expression individuels comme les cahiers d'expression, boîtes à idées et enquêtes de satisfaction représentent 2/3 des alternatives aux instances de participation.

La plupart des instances de participation sont conviviales (goûter, café...) et réunissent un groupe restreint : 37 % des instances sont composées d'au moins 50 % de personnes accompagnées. 2/3 des réunions réunissent moins de 10 personnes.

Les objectifs et outils de mobilisation des instances

Des instances d'échanges et de consultation pour améliorer les conditions d'accueil/de vie ou les services (2/3 des réponses), et 1/3 font référence à l'autonomie, la création de liens sociaux des personnes accueillies.

La moitié des instances de participation sont consultatives. L'autre moitié sert à prendre des décisions, construire des événements ou des solutions.

Une mobilisation des personnes concernées fortement basée sur l'écrit (44%). Toutefois, 1/3 des invitations mêlent tout à la fois supports écrits (courriers, affiches, SMS...) et oraux.

La place des personnes accueillies/ accompagnées dans les instances

Si les publics sont associés à la préparation des réunions (30 %), leur animation et la rédaction des comptes rendus (consultables dans des classeurs ou plus rarement par voie d'affichage) restent le domaine des professionnel·les (30%).

22 % des structures ont des sièges pour les personnes accompagnées dans leur conseil d'administration.

La participation en dehors des structures - tournées vers l'extérieur

50 % participent à des réunions extérieures

(journées thématiques...).

Le CRPA est une instance connue. 60 % des structures déclarent que des personnes qu'elles accompagnent y participent.

L'impact des instances de participation

En dehors des instances dédiées, la participation des personnes est marginale : 50 % des associations ouvrent leurs assemblées générales aux personnes qu'elles accompagnent/accueillent. 20 % des CA comptent parmi leurs élu·es des représentant·es des personnes accompagnées.

La participation sert les personnes dans leurs parcours et fluidifie leurs relations à la structure d'accueil... Du point de vue des professionnel·les, ces instances aident au parcours des personnes concernées (70%) en leur permettant de développer leurs capacités de communication et la confiance en elles-mêmes.

25 % des réponses relèvent un changement de regard des personnes sur l'institution qui les accueille/accompagne. Les réponses concernant les changements observés chez les professionnel·les ne permettent pas de tirer de conclusions.

...Mais rare sont les structures qui évaluent l'impact de la participation : 80 % des structures n'ont pas de mode d'évaluation de leurs instances de participation. Une partie de celles qui en ont fait référence à l'évaluation externe des ESSMS.

Les freins à la mise en place d'instances de participation

Du côté institutionnel : ce sont les moyens humains, et notamment le temps disponible qui arrive en premier (50%), suivis de la motivation des travailleurs sociaux (20%) et de leur formation à animer et prendre en compte la parole (14%).

Du côté des personnes accompagnées/accueillies, aux dire des professionnel·les : très majoritairement un manque de sens de ces instances (64%), entraînant un manque de motivation. Suivent des raisons concernant la capacité de ces publics à participer du fait d'un manque de maîtrise de la langue ou de leur état psychique. Enfin, un cadre inadapté, à cause de lieux de réunion éloignés du lieu de résidence ou d'horaires ne permettant pas aux personnes ayant un emploi de participer.

Le sens des instances de participation fait question tant du côté des publics que des professionnels de terrain.

Ce qui pourrait soutenir les équipes : formation et accompagnement, deux leviers à mobiliser

A 60 %, les réponses mentionnent la formation des professionnel·les, que ça soit par de l'échange de pratique, l'apprentissage d'outils

d'animation. Les 40 % de réponses restantes sont plutôt dans le domaine de l'accompagnement des professionnel·les : aide à la réflexion, soutien direct à l'animation.

Travail Pair - La mise en réseau des travailleurs pairs

Depuis 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne contribue, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, à la promotion et au développement du travail pair en Bretagne, comme une action complémentaire au travail social pour accompagner efficacement les personnes en grande précarité. Un des faits marquants pour 2024, est l'arrêt des financements de l'état, malgré des besoins repérés.

Le travail pair, vu par la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

« Le travail pair est la forme professionnalisée et rémunérée de la pair aidance ».

Nous définissons la pair aidance comme « une pratique qui valorise et intègre le savoir du vécu lié à un parcours de vie des personnes. Elle s'appuie sur une dynamique de participation, tant du pair aidant que de la personne accompagnée. Elle permet à des personnes ayant fait l'objet de situation stigmatisante, de vulnérabilité ou de précarité et qui en ont tiré un savoir sur lequel appuyer leur pratique d'accompagnement, d'aider et de soutenir à leur tour. Le travailleur pair a un rôle de traducteur, qui apporte des connaissances et un éclairage, tant à l'équipe de professionnels dans laquelle il intervient qu'aux personnes accompagnées, accueillies. »

(Définition du groupe projet *Développons le travail pair* de la Fédération des acteurs de la solidarité - 2020).

Une action phare en 2024 : Accompagner la mise en réseau des travailleurs pairs bretons

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a impulsé, en 2023, une démarche de « recherche action participative » pour accompagner la mise en réseau des travailleurs pairs bretons, avec l'appui d'un binôme d'intervenantes extérieures : Caroline Chareyron, intervenante pair indépendante et Pascale Perron, accompagnatrice de collectif en développement du pouvoir d'agir.

Dans cette continuité en 2024, 3 journées de préfiguration d'un réseau breton pour le

développement du travail pair ont eu lieu :

- **12 janvier : Rencontre des travailleurs pairs en poste ou en projet (10 personnes)** qui avait pour objectifs de poser les règles de fonctionnement du réseau, présenter et échanger sur les thèmes suivants ressortis des entretiens, ainsi que penser concrètement ce que serait ce réseau, et la suite à donner collectivement - Journée facilitée par Pascale Perron.

1. Prendre part (faire partie)

- Des travailleurs pairs partout : quel sens ? À quelles conditions ?
- Être /embaucher un travailleur pair, c'est un risque parce qu'on est toujours sur la crête
- Un appriovoisement réciproque est nécessaire parce qu'il y a des résistances

2. Apporter une part (contribuer)

- Ses missions, son rôle, déterminer les effets attendus de son intervention : ça ne va pas de soi.
- Chaque travailleur·se pair·es est une personne singulière : est-ce un métier ?
- Pour faire évoluer l'analyse, les postures, les pratiques et les approches d'intervention : qu'est-ce qui permet d'oser dire et faire ?
- Avoir une personne avec un rôle de facilitateur désigné pour aider chacun à s'exprimer.

3. Bénéficier d'une part reconnaissance

- Comment négocier des conditions acceptables au quotidien ?
- Comment ne pas faire du "pro sans être payé" ?
- Le statut de salarié est mal compatible avec certains droits. C'est une épée de Damoclès qui ajoute de la précarité (réelle et ressentie) Exemple de la prime de fin d'année, donnée

à l'ensemble de l'équipe. Le responsable vient demander si cette prime aura un impact sur les revenus, conditions... Intervention pendant ses vacances, être sur du temps de travail pour faire réseau.

4. Autres réflexions

- Est-ce qu'il est possible à long terme de rester dans une place de pair·es ? de faire tiers ?
- Quels sens donner collectivement aux différents mots de la pair-aidance
- Soutien mutuel ; pair-aidance ; travail pair ; patient expert ; intervenant pair ; médiateur santé pair...

- **12 avril : Rencontre des travailleur·euses pairs, futur·es travailleur·euses pairs, aux professionnel·les des structures (employeurs ou en projet, partenaires) - (19 personnes).**

Cette rencontre avait pour objectifs de partager, compléter ce qui a été imaginé, pour faire réseau, par rapport aux missions préfigurées par les TP le 12 janvier 2024, autour de 4 axes :

- Sensibilisation, information, formation
- Accompagnement, soutien, conseil
- Développement et animation de réseau
- Pôle ressources et capitalisation

et aussi d'identifier les freins, les leviers et les attentes de chacun et se projeter sur la structuration : Quelles sont les prochaines étapes ?

- **Janvier 2025 : Temps d'interconnaissance, d'échanges et d'analyse de pratiques** sur deux cas concrets pour **12 travailleurs pairs** bretons en poste ou en projet.

Des actions plus ponctuelles

Des actions partenariales, la Fédération des acteurs de la solidarité reconnue pour son expertise

- **Participation aux COPIL de l'association Je ne fume plus**, porteuse du « Projet Asseoir la légitimité de la pair-aidance dans les parcours de soin addictologiques en Bretagne » ;
- Participation aux réunions de préparation pour le développement d'une action de sensibilisation sur la pair aidande et le travail pair en santé mentale en Finistère, pilotées par l'Agence régionale de santé 29 et le Projet territorial en santé mentale PTSM 29. Action de sensibilisation, qui a eu lieu le 8 octobre, aux capucins à Brest, à destination des professionnel·les, étudiant·es, élu·es, travailleurs pairs, bénévoles, personnes concernées ;
- **Participation au groupe de travail pour la construction d'un Diplôme Universitaire pair aidance en Bretagne**, avec EXPAIRS, la communauté de recherches mixtes, pilotée par Eve Gardien, Maître de conférences, département de sociologie, Université Rennes 2 et responsable scientifique du programme EXPAIRS ;
- **Des réponses à des sollicitations ponctuelles de partenaires** bretons et hors Bretagne.

Cultur'Actions Solidaires



Avec l'action « Cultur'Actions Solidaires », la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne propose de **soutenir les structures qui agissent en faveur des droits culturels des personnes en situation de précarité et d'exclusion.**

Avec le soutien de la Région Bretagne, de l'État (Pacte des Solidarités et ministère de la Culture-Direction des Affaires Culturelles (DRAC)) et du programme Respirations.

Destiné aux structures sociales et médico-sociales, d'accueil, d'hébergement et d'insertion sociale ou professionnelle du réseau de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, cette action a pour objectif d'encourager, par la mise en place d'actions culturelles, scientifiques, sportives, citoyennes, artistiques... la participation des personnes en situation de fragilité.

Les projets sont à réaliser dans une approche transversale, reliant les acteurs de l'action sociale avec ceux de la culture et les personnes concernées.

Les structures porteuses

Cultur'Actions Solidaires est à destination des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, répartis dans les 4 départements bretons.

En 2024, 15 structures se sont engagées et ont porté des projets culturels auprès des personnes qu'elles accueillent et accompagnent :



Co constructions des projets avec des partenaires culturels

Tous les adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne peuvent postuler sous réserve qu'ils sollicitent le partenariat d'un acteur culturel de leurs territoires afin qu'ils soient accompagnés dans le bon déroulement du projet culturel : relation avec les artistes, réglementation, propositions...

Les actions sont réalisées pour et avec des personnes :

En situation de précarité :
enfants, jeunes, en familles ou isolés, parents,

En hébergement d'urgence :
rencontres, résidences artistiques,
expérimentations, parcours culturels...

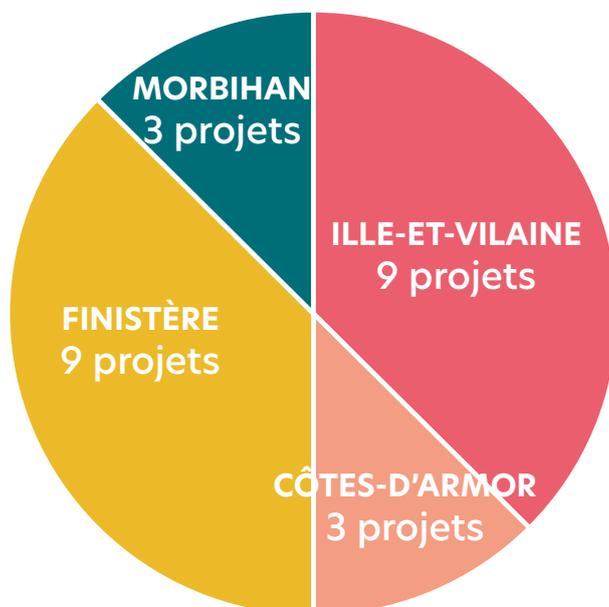
**Bénéficiaire d'un dispositif
d'accompagnement au logement.**



24 projets développés en 2024

Pour la 3^e édition de Cultur'Actions Solidaires en 2024, **15 membres** de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne se sont mobilisés et ont porté des projets.

Répartition par département
des 24 projets



Quelques chiffres en 2024

700

personnes
concernées

40

intervenants
sociaux

30

acteurs
culturels



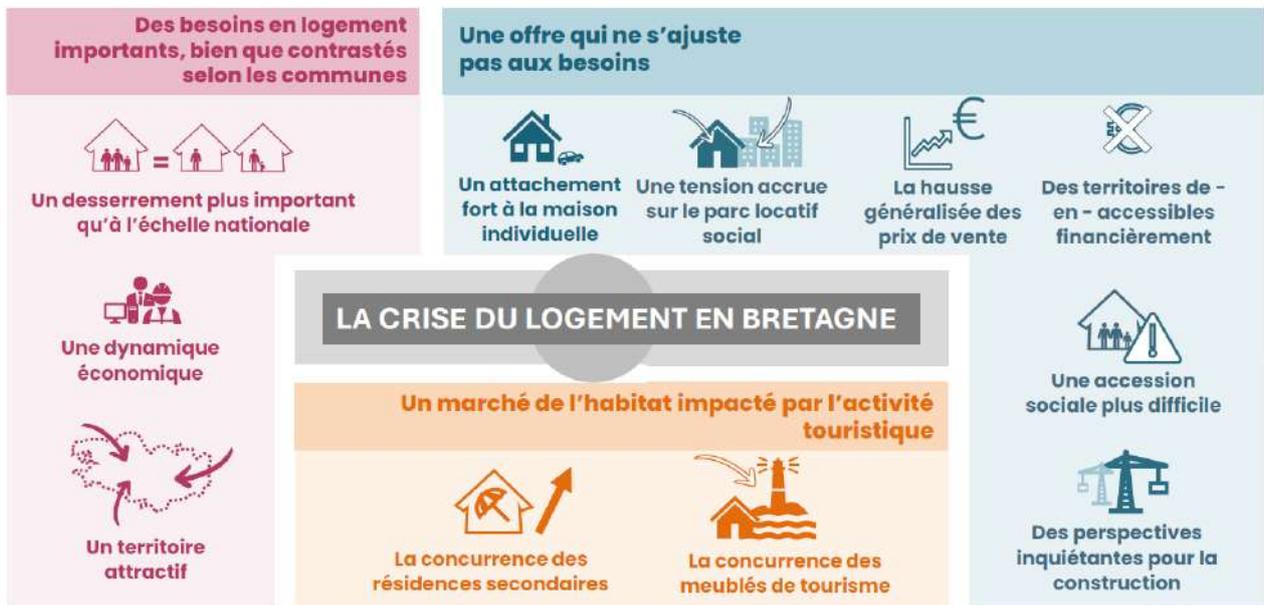
Bilan téléchargeable sur le site de la
Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne

Partir des besoins et ressources des territoires

Le contexte breton du logement et de l'hébergement

Source DREAL et CRHH Bretagne (déc. 2023)

La crise du logement en Bretagne



Évolution du parc social

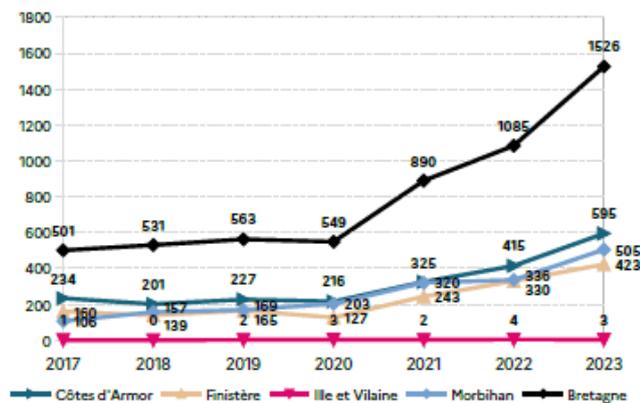
- L'offre locative sociale dans la région Bretagne s'élève à **193 072 logements** au 1er janvier 2024. Sur un an, elle augmente de 1,9 %, soit une progression plus importante qu'au niveau national (0,8 %).
- Les logements sociaux en Bretagne ont progressé de **10,1 %** entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2024.
- Le parc social représente, au 1er janvier 2024, **12,2 % des résidences principales** contre 17,4 % au niveau national.
- Près des deux tiers du parc sont concentrés dans les sept plus grandes agglomérations bretonnes, dont Rennes Métropole (25,8 % du parc régional), Brest Métropole (10,7 %) et Lorient Agglomération (9,2 %).

Le DALO

Il convient de rappeler que les métropoles de Brest et Rennes ont la compétence déléguée du DALO. Leurs éléments de bilan sont intégrés aux données présentées ci-après.

Le nombre de recours DALO déposés en Bretagne ne cesse de progresser depuis 2020 avec une augmentation significative, de l'ordre de 71 % entre 2021 et 2023 contre une augmentation plus modérée au niveau national d'environ 4 % dans le même temps.

Évolution du nombre de recours (L+H) déposés entre 2017 et 2023

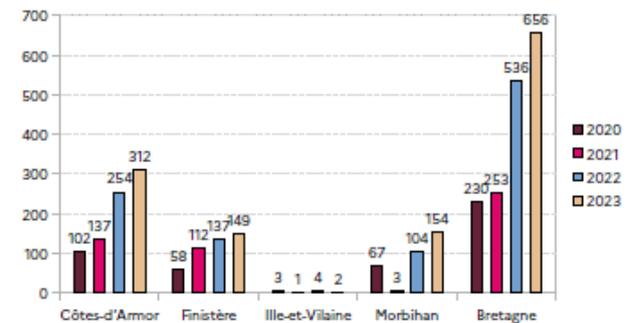


Le nombre de demandeurs de logement social reconnus par les commissions de médiation (Comed) comme « prioritaires et urgents » demeure relativement faible par rapport au reste de la France. Il représente en effet 1,51 % du nombre de ménages reconnus prioritaires

au niveau national, mais en nette progression depuis 2021 (0,61 % en 2021 et 1,33 % en 2022).

Le nombre de ménages reconnus « prioritaires et urgents » en 2023 a été multiplié par un peu plus de 2,5 en 2 ans. Les COMED ont reconnu 656 ménages « prioritaires et urgents » en 2023 (253 en 2021), dont 529 « prioritaires Logement ».

Évolution du nombre de décisions favorables COMED (L+H) de 2020 à 2023



Source : Info DALO et bilans Brest Métropole

La répartition départementale des décisions favorables des commissions de médiation est plutôt disparate : 50,6 % des décisions favorables en Bretagne relèvent du département des Côtes-d'Armor tandis que seulement 2 relèvent du département de l'Ille-et-Vilaine. Le nombre de décisions favorables prononcées dans le Finistère et le Morbihan est quant à lui plutôt similaire.

L'hébergement

Au 31 décembre 2023, **21 CHRS** sont implantés sur la région pour un total de **1 356 places**. Ces places, au 31 décembre 2023, sont réparties comme suit :

Côtes-d'Armor : 242 places en CHRS

Finistère : 305 places en CHRS

Ille-et-Vilaine : 536 places en CHRS

Morbihan : 273 places en CHRS

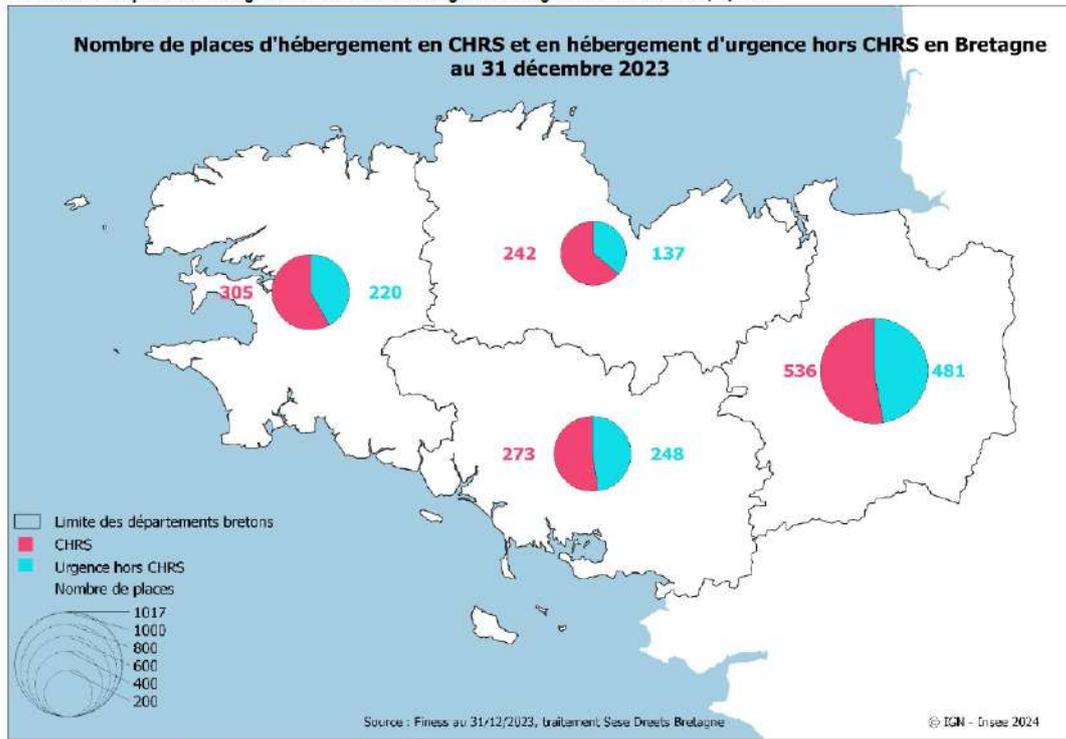
Au 31 décembre 2023, **1 086 places** d'hébergement d'urgence hors CHRS sont ouvertes en Bretagne, réparties comme suit :

Côtes-d'Armor : 137 places hors CHRS

Finistère : 220 places hors CHRS

Ille-et-Vilaine : 481 places hors CHRS

Morbihan : 248 places hors CHRS



L'habitat en Bretagne – 2023

Focus sur les pensions de famille

Une pension de famille est un logement destiné à **l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.**

La pension de famille est une catégorie de résidence sociale combinant logements privatifs individuels et espaces de vie collective. La plupart du temps, les logements des studios pour personnes isolées sont associés à une pièce à vivre, salle à manger ou salle de séjour,

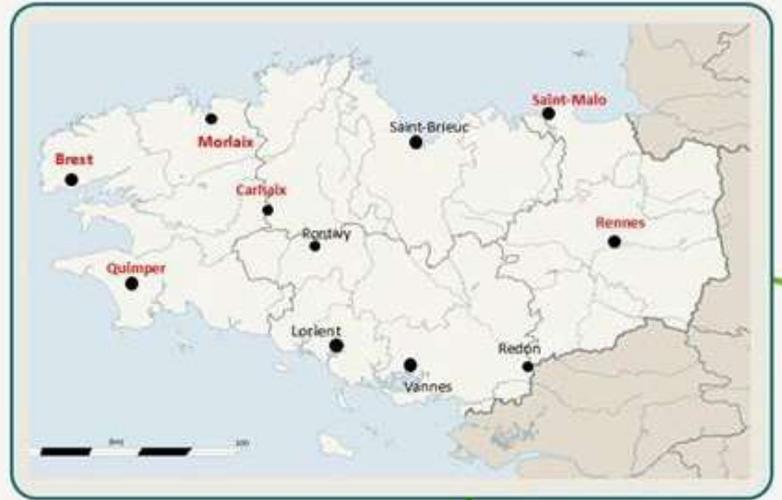
et une cuisine commune, afin de favoriser ainsi la convivialité et le lien entre les personnes pour rompre l'isolement et retisser un lien social.

Le *Plan logement d'abord 2023-2027* prévoit la création de nouvelles places de pension de famille. **En 2023, 44 places de pension de famille ont été créées.** Avec les places préexistantes au plan, cela porte le nombre de places de pensions de famille à **1052 places pour la Bretagne à fin 2023.**

Évènements locaux d'interconnaissance entre secteurs social, sanitaire et médicosocial

À la suite des groupes de travail « accès aux soins - département 29 et 35 », la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a organisé en 2024 cinq évènements locaux d'interconnaissance professionnelle entre secteur du social et de la

santé dans ces deux départements, et participé à l'organisation du forum santé-précarité de Morlaix aux côtés de l'ARS, la CPAM, la CAF, le département, le CLS, la MSA.



Deux formats d'évènement :

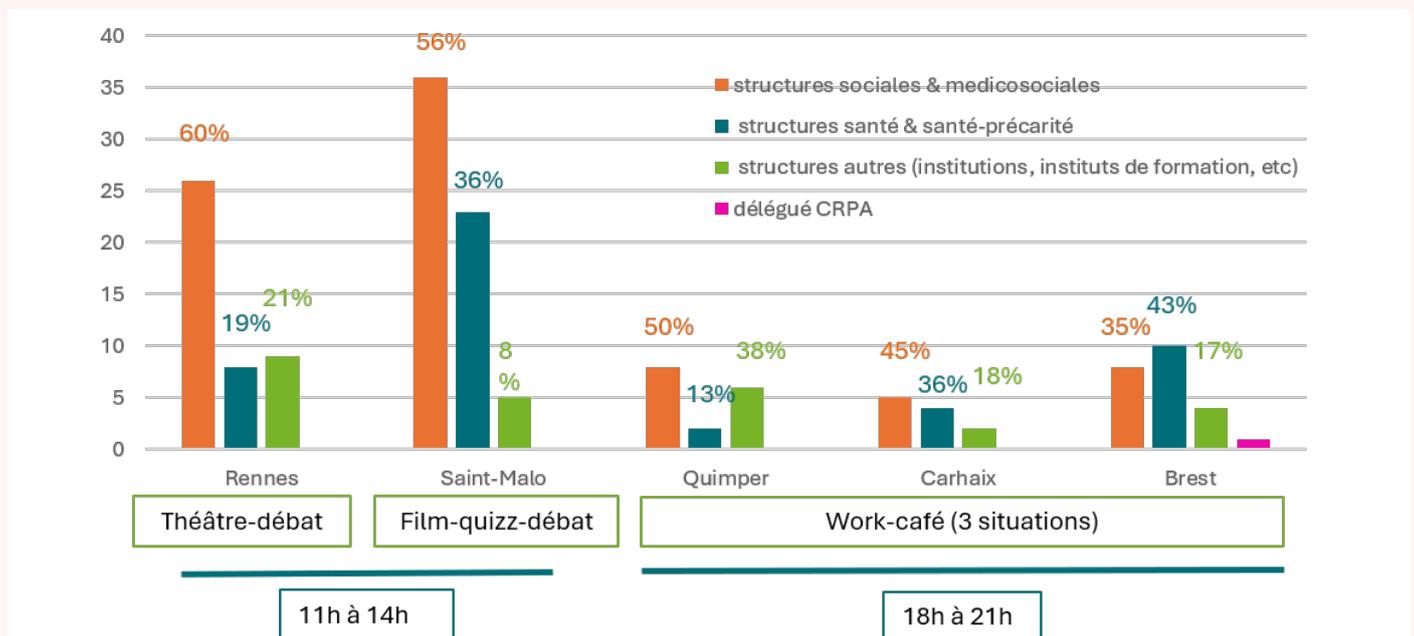
- Dans le 35 : des évènements sur le temps du déjeuner, sous des formats soit théâtre-débat, soit projection-débat suivis de déjeuner
- Dans le 29 : des évènements sur des temps en soirée, sous un format work-café suivi d'un cocktail.

Ces évènements ont réuni chacun entre 12 et 67 personnes, dont une majorité de professionnel·les de structures sociales et médicosociales (entre 35 et 60 %).

Les professionnel·les de la santé ou de dispositifs santé-précarité représentaient quant à eux entre 10 et 43 % des participant·es.

Les secteurs d'activité des professionnel·les participant

Ont participé des professionnel·les du secteur social et médicosocial (orange), des professionnel·les du secteur de la santé (bleu), des professionnel·les exerçant dans d'autres types de structures (institution, organismes de formation, etc) (vert) et des bénévoles (rose).



Ces évènements ont été l'occasion de discuter collectivement de :

- pratiques de blacklistage des publics en situation de précarité réalisées par les cabinets médicaux ou dentaires,
 - nécessité de déployer massivement la médiation en santé et la médiation interculturelle dans les équipes sociales, médicosociales et sanitaires
 - formation et la sensibilisation des professionnel·les du soin aux publics en situation de précarité,
 - nécessité de faciliter le recours à l'interprétariat et de systématiser celui-ci, tant dans le secteur de la santé que du social,
 - renforcement des droits d'accès à l'AME,
 - nécessité de décloisonner les différents secteurs et favoriser, par exemple par des stages croisés, l'interconnaissance entre les secteurs,
 - lever les freins à la mobilité,
 - de la nécessité de faire évoluer le système de soins, en augmentant par exemple le temps de consultation pour le porter à 30 ou 45 minutes, en travaillant un projet de système de santé plus horizontal, en favorisant la mise en place de consultations sans RDV, ainsi qu'en favorisant le travail pluriprofessionnels tel qu'il peut être pratiqué dans les centres de santé communautaire,
 - réaffirmer la nécessité de pourvoir à chaque personne des logements salubres,
 - développement de structures prenant en charge les personnes en situation de vieillissement prématuré,
- nécessité de renforcer le rôle de la médecine du travail et de mettre en place des actions de détection, de prévention des vulnérabilités et d'accompagnement social systématique lors des plans de licenciement,
 - nécessité de faciliter l'accès aux soins en santé mentale et soins d'addictologie.

Vous pouvez retrouver en accès libre en cliquant sur les liens suivants :

- *Le film sur la santé des femmes en situation de précarité* (Saint-Malo) sur YouTube
- Les vidéos des saynètes (Rennes) sur YouTube :
 - *RDV manqués*
 - *Les acronymes*
 - *C'est trop compliqué*
 - *Le reportage réalisé pour l'occasion de l'évènement de Rennes*
- Les différents comptes-rendus des échanges lors de ces évènements sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité :
 - *Rennes*
 - *Saint-Malo*
 - *Brest*
 - *Quimper*
 - *Carhaix*

Les prochains évènements locaux seront organisés dans les deux autres départements, le 22 et le 56.

Mission emploi

L'accompagnement socio-professionnel auprès des personnes les plus vulnérables occupe une place « à part » dans l'action sociale.

Élément central des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, les réformes successives montrent **un accompagnement vers l'emploi de plus en plus structuré et personnalisé** avec une attention particulière portée aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

La Fédération est présente auprès des acteurs de l'emploi pour **accompagner la recherche de solutions innovantes et favoriser la montée en compétence des professionnel·les**.

À ce titre, la Fédération est partie prenante des programmes SEVE Emploi, Collectif vers un accompagnement global (CVG - Convergence) et emah.

SEVE Emploi

Qu'est-ce que le programme SEVE Emploi ?



SIAE ET ENTREPRISES
VERS L'EMPLOI

SEVE Emploi est une formation-action à destination des salarié·es permanent·es des SIAE dont l'objectif est de favoriser le retour à l'emploi durable pour toutes et tous. SEVE Emploi

promeut la rencontre directe entre les personnes éloignées du marché du travail et les employeurs par la médiation des professionnel·les de l'accompagnement vers l'emploi et participe à la création d'un réseau de proximité entre

employeurs, acteurs de l'accompagnement et personnes éloignées de l'emploi.

En 2024, 169 SIAE ont été accompagnées en France métropolitaine et à la Réunion dont **11 en Région Bretagne**.

En savoir plus sur les modalités du programme : [⇒ seve-emploi.com](https://seve-emploi.com)

SEVE Emploi en Bretagne

En Bretagne, le programme SEVE se développe depuis 2020 et aujourd'hui, ce sont **29 équipes qui ont été formées sur un total de 186 organisations conventionnées** soit 16%. Deux structures ont bénéficié d'une formation qui a concerné à la fois l'équipe de l'AI et de l'ACI : Eurêka Emplois Services et Rail Emploi Services.

À ce jour, voici les caractéristiques des structures formées à SEVE :

Année	ACI	AI	EI	ETTI	Nombre de salarié·es permanent·es formé·es	Nombre de salarié·es en transition pro dans les structures
2020	6	0	0	0	43	136
2021	5	2	0	0	47	395
2022	6	2	0	0	40	165
2023	2	1	0	0	13	123
2024	1	3	1	0	31	251
Total SEVE	20	8	1	0	174	1070
Total Bretagne	97	35	37	17		

Appel à mobilisation 2024

Le programme SEVE est présent en Bretagne depuis 2020 ; beaucoup de structures sont donc déjà formées et un certain nombre de structures ne sont pas éligibles car trop petites. De plus, sur le département de l'Ille-et-Vilaine, certains chantiers sont déjà mobilisés dans le collectif Convergence. Les deux programmes demandant un investissement important des structures, il est difficile de les mettre en place en même temps.

Le stock de structures éligibles se réduit donc d'années en années et il devient de plus en plus nécessaire d'aller chercher des structures moins convaincues d'emblée. Cela nécessite de mettre plus d'énergie dans une communication ciblée et efficace.

En 2023, **plusieurs moyens ont été activés pour recruter des structures** : événements régionaux, départementaux et partenariats resserrés avec les DDETS, les réseaux de l'IAE et le Booster IAE.

Ensemble des SIAE formées à SEVE en 2024 en Bretagne

En 2024, en Bretagne, c'est la première fois qu'une entreprise d'insertion est formée. La formation s'est très bien passée pour Solutions Action Médiation et **les résultats en termes d'accès à l'emploi sont intéressants**. Ce qui pourrait inciter d'autres entreprises d'insertion bretonnes à s'en saisir.

Quelques résultats de cette promotion 2024

Pour les SEVE 1

- **+53 %** d'employeurs partenaires
- **+13 %** de Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) réalisées

Pour les SEVE 2

- **41 %** des sorties en emploi durable sont issues d'une Mise à disposition (MAD) ou d'une PMSMP
- **+22 %** d'employeurs partenaires

Do It Your SEVE

En 2024, le programme SEVE au national a proposé des cycles de formation Do It Your SEVE, soit quatre visio-conférences de deux heures de découverte de la médiation active pour les nouveaux et nouvelles salarié·es permanent·es des SIAE déjà formées. Cette offre a été très sollicitée et toutes les sessions remplies. Plusieurs professionnel·les de SIAE bretonnes ont notamment pu participer.

Animation du réseau des structures SEVE en Bretagne

En 2024, nous avons organisé 3 journées départementales SEVE : une première journée à Rennes pour l'Ille-et-Vilaine, une deuxième journée à Lanester pour le Morbihan et le sud du Finistère et une troisième journée à Louargat pour les Côtes-d'Armor et le nord du Finistère. Il y a eu environ 40 participant·es à chacun de ces événements. La thématique était : « Osez négocier avec les employeurs ». Cela a généré beaucoup de riches échanges entre les différents professionnels. Pour la première fois, nous avons également invité des salarié·es accompagnés par les structures ce qui a pu pousser les salarié·es permanent·es des SIAE à se questionner sur leurs pratiques.



Formation

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a accompagné trois SIAE en 2024 :

- Deux SIAE en première année de programme - SEVE 1 (10 journées de formation)



Néo emploi 56

association intermédiaire du Groupe Néo 56 présente sur le Sud Est Morbihan.



Solutions action médiation

Entreprise d'insertion brestoise spécialisée dans la médiation sociale et portée par l'association Vivre la Ville (PIMMS).

- Une SIAE en deuxième année de programme - SEVE 2 (2 journées de formation)



ARHES Activ'S

Association intermédiaire et atelier et chantier d'insertion (sous-traitance, réparation/vente de vélo) sur le Pays de Fougères.

Certaines SIAE intégrées au programme SEVE Emploi connaissent du turn-over et souhaitent former leurs nouveaux et nouvelles professionnel·les.

Ainsi, la Fédération des acteurs de la solidarité a formé trois SIAE en 2024 sur le module Réactiv'SEVE de trois journées :



Communauté de communes de Belle-Île en-mer

Atelier et chantier d'insertion intervenant sur l'espace naturel de l'île.



AMISEP

Atelier et chantier d'insertion du Morbihan (recyclerie, peinture)



Maison de l'Argoat

Atelier et chantier d'insertion intervenant sur Guingamp (maraichage bio, recyclerie, espaces verts, peinture)

Plan d'actions régional et perspectives pour 2025

Le programme se poursuit en 2025, avec **un objectif de recrutement de SIAE similaire à 2024**. Comme le stock de structures éligibles diminue, il faut mettre en œuvre une prospection efficace. La communauté SEVE Bretagne ayant grandi, nous avons un enjeu important pour que les pratiques se maintiennent et que le collectif travaille bien ensemble. **Les journées départementales d'échanges de pratiques seront réitérées en 2025.**

Avec le succès des Do It Your SEVE en ligne, nous allons proposer une modalité en présentiel dans chaque région.

Convergence Ille-et-Vilaine



La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne est porteur de Convergence Ille-et-Vilaine et de son équipe mutualisée, composée de quatre personnes, depuis octobre 2023. L'année 2024 a été celle du **lancement opérationnel du programme CVG** (Collectif vers l'accompagnement global) avec les cinq ACI participant-es de la métropole de Rennes. Le programme vient soutenir les moyens

d'accompagnement de ces chantiers d'insertion afin de leur permettre de recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi et en situation de grande exclusion.

Ce renfort passe notamment par l'accès à **une équipe de chargées de partenariats venant soutenir les professionnel·les permanent·es** des chantiers sur **trois thématiques principales : le logement, la santé et l'emploi.**

Logement

Afin de répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les salarié·es en transition professionnelle et identifiées par les référent·es des ACI, **la chargée de partenariats logement a rencontré plusieurs acteurs locaux et intégré les différentes commissions décisionnelles** en tant qu'observatrice (RSP, CCAPEX, FSL, etc.). Ces actions ont permis de **faire connaître les missions de Convergence Ille-et-Vilaine et d'obtenir des contacts privilégiés pour le suivi des situations.**

La recherche de partenariats a aussi été développée du côté des associations locales agissant en dehors du droit commun. Ces dernières permettent d'apporter une solution temporaire aux salarié·es en situation de grande précarité, avant l'accès à un logement pérenne.

Sur le volet de l'accès au logement

Il a été initié **une automatisation des pratiques au sein des ACI** avec par exemple l'ouverture des droits Action Logement pour chaque salarié·e ayant une demande de logement social active. Pour les situations plus précaires, le lien avec Rennes Métropole et la DEETS a donné la possibilité à la chargée de partenariats de

Santé

En parallèle de riches rencontres partenariales avec les acteurs et actrices de Rennes Métropole œuvrant dans le champ de la solidarité et du médico-social, **faire la promotion de la santé mentale aura été le projet majeur de 2024.**

Elle occupe en effet une place significative dans l'accompagnement individuel des salarié·es en parcours et dans le quotidien de travail des équipes des chantiers d'insertion.

rédigier les demandes de RSP (Relogement social prioritaire).

Sur le volet du maintien dans le logement

Des mises en lien avec les acteurs de l'accompagnement vers et dans le logement ont été travaillées.

De plus, depuis la fin d'année 2024, un important **travail de rapprochement a été démarré avec les bailleurs sociaux** (Néotoa et Espacil Habitat). Ce qui a permis de **travailler en commun sur l'avancement des dossiers de surendettement de loyer et des dossiers de demandes de mutations.**

Sur le volet de la qualité du logement

Un contact régulier avec l'ADIL nous permet d'apporter un soutien juridique à nos démarches de défense des locataires, dans le cadre d'un logement présentant des signes d'insalubrité. La chargée de partenariats s'est également mise en lien avec l'association Capt'air, créée par des professionnel·les de la santé, spécialisé·es dans les allergies et la qualité de l'air intérieur.

Par ailleurs, un financement exceptionnel accordé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) aux territoires Convergence nous a donné les moyens de proposer des actions de promotion et de prévention en santé mentale aux ACI du collectif.

Trois types d'actions collectives ont été mises en œuvre et ont suscitées l'adhésion des participant-es :

- Des ateliers de théâtre d'improvisation qui ont permis aux participant-es d'explorer leur rapport aux autres, de travailler sur leur confiance en eux et de renforcer la cohésion d'équipe ;



- Des ateliers bien-être qui, par le biais de techniques de réveil musculaire, de respiration et de relaxation, ont proposé des outils pouvant aisément être introduits dans une routine quotidienne et qui favorisent le lâcher-prise et la gestion du stress ;

Emploi

La Métropole de Rennes étant un territoire très dynamique concernant les questions de « retour à l'emploi », il était primordial pour le programme Convergence Ille-et-Vilaine de **connaître les différentes parties prenantes afin d'assurer une coopération efficace et pertinente.**

2024 a été l'opportunité de tisser des liens avec les différent-es acteur-rices du territoire : institutionnel-les (Rennes Métropole, le Plie, We Ker, etc.), associations (La Cravate Solidaire, la FACE Ille-et-Vilaine, Les entreprises s'engagent 35, etc.), structures de formation (AFPA, GEIQ, CFA, IUMM, L'Exploratoire, organismes de formations privés) et entreprises. Un important travail de **sollicitation et de mobilisation d'entreprises du territoire** a été engagé dès l'arrivée du programme.

Un exemple de partenariat fort est celui avec l'entreprise Maison & Services avec 3 PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel) et 2 contrats progressifs en 2024 :



L'objectif du contrat progressif est de permettre aux salarié-es de cumuler deux contrats (un CDDI en ACI et un CDI en entreprise) et de progressivement augmenter

- Des ateliers de **déstigmatisation des soins en santé mentale** : en partenariat avec l'Équipe Mobile Précarité-Psychiatrie (EMPP) du Centre Hospitalier Guillaume Régnier et une psychologue libérale, ces ateliers ont eu pour enjeux de questionner collectivement les représentations autour de la santé mentale, d'informer sur les signaux d'alerte - pour soi et son entourage, et de sensibiliser sur l'intérêt de bénéficier du soutien d'un-e professionnel-le en santé mentale durant les moments de vie difficiles.

Une formation à la santé mentale à destination des permanent-es des ACI complètera cette proposition et sera organisée en début d'année 2025.

Elle comprendra des apports théoriques sur les différentes notions en santé mentale, évoquera le lien entre santé mentale et insertion socio-professionnelle, introduira la notion de *care* au sein des équipes d'accompagnement etc.

les heures en entreprise et diminuer le temps sur l'ACI.

Ce contrat permet **une entrée en entreprise adaptée au rythme des salarié-es et sécurise la suite de parcours.** Le premier contrat progressif signé avec Maison et Services nous a permis de penser ensemble le cadre partenarial le plus adapté (à vocation évolutive).

Lors de ce premier contrat, les échanges entre l'entreprise, l'ACI, la salariée et la CP emploi étaient hebdomadaires. Cela a permis, par exemple, une **meilleure considération des délais administratifs des ACI** dans le cas des signatures d'avenants au contrat de travail. Il a fallu bien souvent concilier avec les réalités et rapidité de traitement des entreprises et la complexité des procédures administratives dans les ACI.

Maison et Services est aujourd'hui un partenaire majeur de Convergence Ille-et-Vilaine, nous nous réjouissons de pouvoir **étendre le partenariat à l'échelle départementale dès 2025.**

Le programme emah vise à favoriser l'accès à l'emploi des personnes accueillies au sein des structures d'hébergement (CHRS en priorité) en développant des stratégies d'accompagnement de médiation active à l'emploi.



Lancé en 2023 auprès des structures d'hébergement des Côtes-d'Armor et du Morbihan, ce programme s'est poursuivi jusqu'au 30 juin 2024.

Après une période de suspension, faute de financement, les actions d'accompagnement ont pu reprendre en décembre 2024.

Au 30 juin 2024, les professionnel·les des équipes emah accompagnent 53 personnes en file active sur les Côtes-d'Armor et le Morbihan, respectivement 22 et 31 personnes.

Sur les 81 personnes accompagnées depuis mai 2023, plus de 75 % se sont inscrites dans une dynamique positive d'accès à l'emploi, voire pour 13 d'entre elles un accès à l'emploi durable.

Situation	Nombre	taux
Emploi durable	13	16,1 %
- CDI	7	8,6 %
- CDD de plus de 6 mois	4	4,9 %
- Contrat en alternance	2	2,5 %
Emploi de transition	11	13,6 %
Dynamique positive	38	46,9 %
- Entrée en formation	6	7,4 %
- Candidature, RDV employeur, stage, orientation partenaire	32	39,5 %
Autre	19	23,5 %
- Sans démarche	16	19,8 %
- Arrêt maladie (maternité)	2	2,5 %
- Incarcération	1	1,2 %
Total	81	100 %

Lecture : Au 30 juin 2024, sur 81 personnes accompagnées, 7 sont en CDI, soit 16%.

Convaincue de la pertinence et de l'efficacité des actions de médiation active à l'emploi auprès des personnes les plus éloignées du marché du travail, la **Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a accompagné les consortiums associatifs souhaitant inclure ces modalités d'accompagnement dans leur projet "Offre de repérage et de remobilisation" (O2R).**

En conséquence, les actions emah se sont poursuivies dans ce nouveau cadre O2R depuis janvier 2025 sur les territoires de :

- **Côtes-d'Armor** : projet emah22+ porté par Adalea, AMISEP, Maison de l'Argoat, Penthièvre Actions, Noz-Deiz,
- **Vannes-Auray** : projet ARIANE porté par Groupe Néo 56, AMISEP, Sauvegarde56, Agora services, DSU de Vannes, Mission locale du Pays de Vannes.

Chapitre 3

Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale



Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs

Consortium interfédéral de l'IAE



Les réseaux bretons Chantier école, Coorace, Fédération des acteurs de la solidarité et Fédération des entreprises d'insertion travaillent ensemble pour **partager leurs réflexions en prévision des instances de gouvernance et pour développer des projets communs.**

En 2024, la mission "ingénierie de formation" financée par l'État sur les crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC IAE) s'est poursuivie : soutien aux structures sur la mise en place de **formation à destination des salarié-es en transition professionnelle**, organisation de sessions de formation mutualisées...

Pour mener ces actions, une chargée de mission est embauchée par la Fédération des entreprises d'insertion qui porte la convention au titre des réseaux de l'IAE.

Soli-ker Breizh



Le Consortium Soli-Ker Breizh regroupe, de manière unique en France, 13 fédérations et unions représentatives du secteur privé non lucratif breton de la santé et des solidarités (social, médico-social, sanitaire, domicile).

Dans un esprit pro-actif et coopératif, Soli-Ker Breizh s'est fixé les missions principales suivantes :

- Représenter et promouvoir, de façon collective et concertée, le secteur privé non lucratif breton de la santé et des solidarités ;
- Alerter d'une seule voix les pouvoirs publics, ainsi que le grand public, sur les enjeux liés à l'attractivité et plus largement à la reconnaissance des métiers du secteur ;
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels sur les sujets partagés au sein de Soli-Ker Breizh, afin de co-construire une stratégie régionale « attractivité » ;
- S'engager sur la mise en œuvre d'actions prioritaires, au préalable collectivement définies.

Soli-Ker Breizh est composé de :

ADEDOM Bretagne, ADMR Bretagne, APF France Handicap, CNAPE Bretagne, Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, FEHAP Bretagne, FISAF Bretagne, FNAT Bretagne, Mutualité Française Bretagne, Nexem DR Bretagne, UNA Bretagne, UNAPEI Bretagne et URIOPSS Bretagne.

En Bretagne, le secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités représente :

1 200 établissements et services

950 établissements

dans le secteur sanitaire, social et médico-social

250 établissements

dans le secteur de l'aide à domicile

Près de 70 000 salarié-es

(+ de 5 % de l'emploi salarié régional)

56 750 salarié-es

dans le secteur sanitaire, social et médico-social

12 550 salarié-es

dans le secteur de l'aide à domicile

1 Breton sur 5 est concerné chaque année par notre action

États généraux du 15 novembre 2024

« Vers un Pacte breton de la santé, des solidarités et de l'investissement social : quelles propositions pour une vision alternative ? »

Confrontés à un modèle d'organisation du secteur de la santé, des solidarités et de l'investissement social en voie d'implosion, **150 acteurs du consortium interfédéral Soli-Ker Breizh**, représentant tous les champs du social, du médico-social et du sanitaire privé non lucratif breton, **se sont réunis au Campus des Solidarités ASKORIA, à Saint-Brieuc, le 15 novembre 2024.**



Tables rondes et ateliers en vue de la co construction d'un pacte breton de la santé, des solidarités et de l'investissement social.

Les propositions phares portées par Soli-ker Breizh :

-1-

Obtenir une refonte en profondeur des politiques de santé, des solidarités et de l'investissement social, accompagnée d'une programmation financière portant de réelles ambitions.

Soli-Ker Breizh propose une remobilisation des finances publiques vers les plus vulnérables. Les acteurs Soli-Ker Breizh ont toujours accompagné les crises, ils ont aujourd'hui besoin d'être soutenus pour faire face à celles en cours et à venir.

-2-

Établir une conférence régionale sectorielle des solidarités, de la santé et de l'investissement social.

Soli-Ker Breizh propose la création d'une plateforme de dialogue et de coordination rassemblant acteurs Soli-Ker Breizh, pouvoirs publics (Préfet de Région, conseil régional, conseils départementaux, grandes intercommunalités, autorités de financement), représentants de la société civile, monde de l'enseignement-recherche, afin de favoriser les coopérations et co-construire les politiques sectorielles locales.

-3-

Partager les ambitions d'un Pacte breton des solidarités, de la santé et de l'investissement social

lors d'un nouveau temps fort événementiel Soli-Ker Breizh, en 2025, avec l'ensemble des acteurs et partenaires mobilisés en faveur du secteur.

Construire la formation initiale et continue des professionnel·les

Médiation active à l'emploi

À la demande des partenaires, **des propositions de formation ad hoc sur quatre journées ont été élaborées**. À ce titre, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne s'est vu confier deux projets de formation auprès de :



L'association We-Ker
mission locale du Pays de Rennes
Deux sessions de formation
à destination de 20 professionnelles



Le Département d'Ille-et-Vilaine
Une session de formation à destination des 10
professionnelles référentes RSA intervenant sur le
Pays de Redon - Vallons de Vilaine

Projet PIGA : parcours d'insertion et d'attractivité des métiers du grand âge

Les enjeux du recrutement dans les métiers du grand âge ont été soulignés dans le cadre de la structuration d'un Gérontopôle de Bretagne Kozh Ensemble.

Dans ce contexte, depuis début 2022, la CRESS Bretagne a sollicité la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne pour développer ou pérenniser les liens sur les territoires entre les SIAE et les EHPAD.

Le projet PIGA a donné lieu à l'élaboration et la réalisation de **deux sessions de formations des tutrices en EHPAD sur les territoires de Fougères (association Anne Boivent) et de Redon**.

En lien avec les cadres de santé, la formation a permis de développer et de stabiliser des pratiques d'accueil et d'intégration des nouveaux salarié·es dans l'établissement.

Formation des encadrant·es techniques d'insertion

À la suite des réflexions en 2022 sur la formation des encadrant·es techniques d'insertion des SIAE, **une formation sur quatre journées a été proposée aux SIAE adhérentes et non adhérentes** de la Fédération.

Le contenu s'appuie sur le quotidien des encadrant·es techniques et leurs besoins

concernant l'encadrement d'équipe, le management, la coopération entre professionnel·les.

Une session a été organisée en 2024 en inter-structures à Vannes (Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Redon agglomération, Ville de Questembert, AMISEP).

Projet RD2 Préca

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne depuis 2023 s'est associée à Addictions France pour **proposer le projet RD2 Préca : un projet expérimental d'accompagnement à la mise en place de la réduction des risques et des dommages (RdRD) liées aux conduites addictives en structures d'hébergement.**

Ce projet bénéficie d'un co-financement dans le cadre du Fond régional de lutte contre les addictions (ARS Bretagne) et du Pacte des solidarités, à hauteur de 131 120 €, nous permettant d'accompagner 4 structures adhérentes dans cette démarche sur 3 années.

L'approche/stratégie de RdRD, qui vise à **s'appuyer sur les expériences, les ressources et les compétences des usager·ères pour agir sur leur qualité de vie** offre des perspectives intéressantes pour répondre aux problématiques liées aux conduites addictives au sein des structures d'hébergement.

La mise en place de telles approches nécessite de repenser le projet d'établissement en y intégrant un axe « prévention, réduction des risques et accompagnement des conduites addictives », de **former les professionnel·les** sur les addictions, leurs représentations des

addictions, les techniques de repérage ou encore sur les approches probantes pour intervenir et accompagner des personnes ayant des consommations à risques.

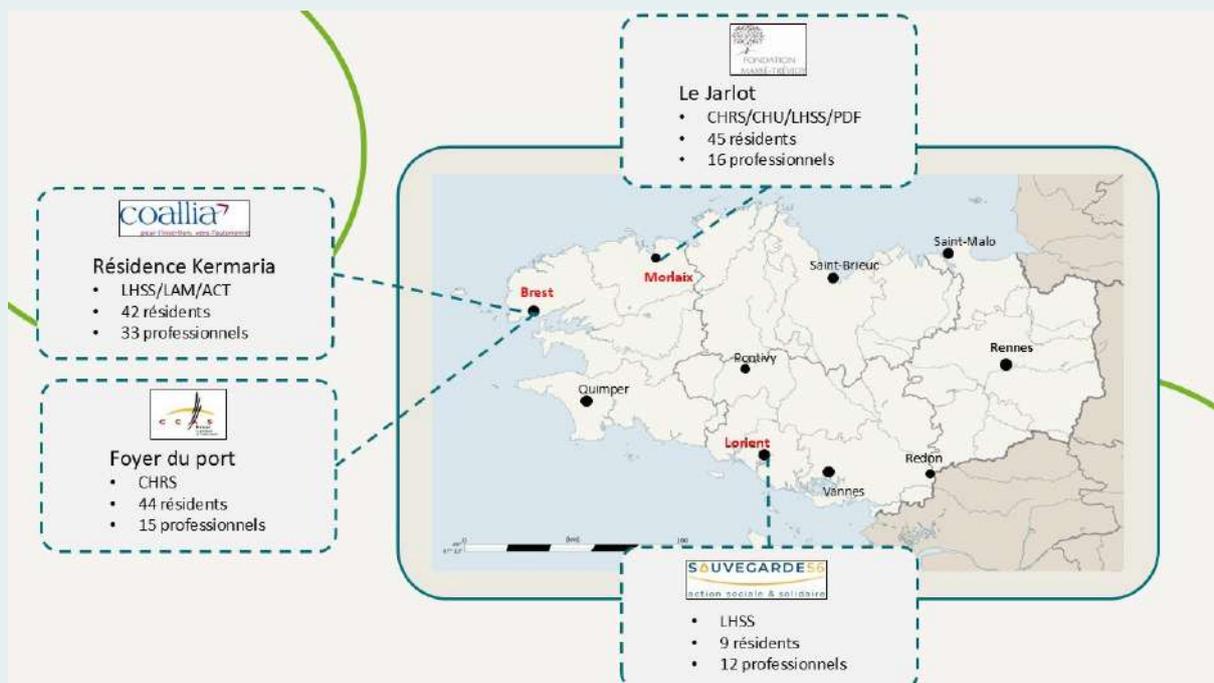
Cela nécessite également **un accompagnement au changement** (organisationnel, des pratiques et des postures, des représentations...) au sein des structures d'hébergement.

Le projet RD2 Préca propose donc **un accompagnement basé sur la méthodologie de la médiation active** que la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a depuis longtemps expérimenté dans le cadre du programme SEVE Emploi.

Ainsi durant 18 mois deux structures sont accompagnées en parallèle, permettant de faire des **échanges de pratiques.**

À ce jour, le LHSS de la Sauvegarde 56 situé à Lorient et Le Jarlot de la Fondation Massé Trévidy à Morlaix ont fini leurs accompagnements et voient des effets positifs de cet accompagnement.

Deux nouvelles structures brestoises ont commencé leurs accompagnements en fin d'année : le Foyer du Port du CCAS de Brest et le LAM/LHSS/ACT de Coallia.



En septembre 2025, un·e alternant·e de master 2 rejoindra l'équipe pour faire **une évaluation de ce projet.** Les résultats de ce projet expérimental seront alors objectivés par une double évaluation quantitative (tout au long des accompagnements) et qualitative et permettront, outre d'évaluer les effets de la RdRD, d'**alimenter un plaidoyer en faveur de l'essaimage du projet.**

Interventions des personnes concernées dans les formations initiales en travail social

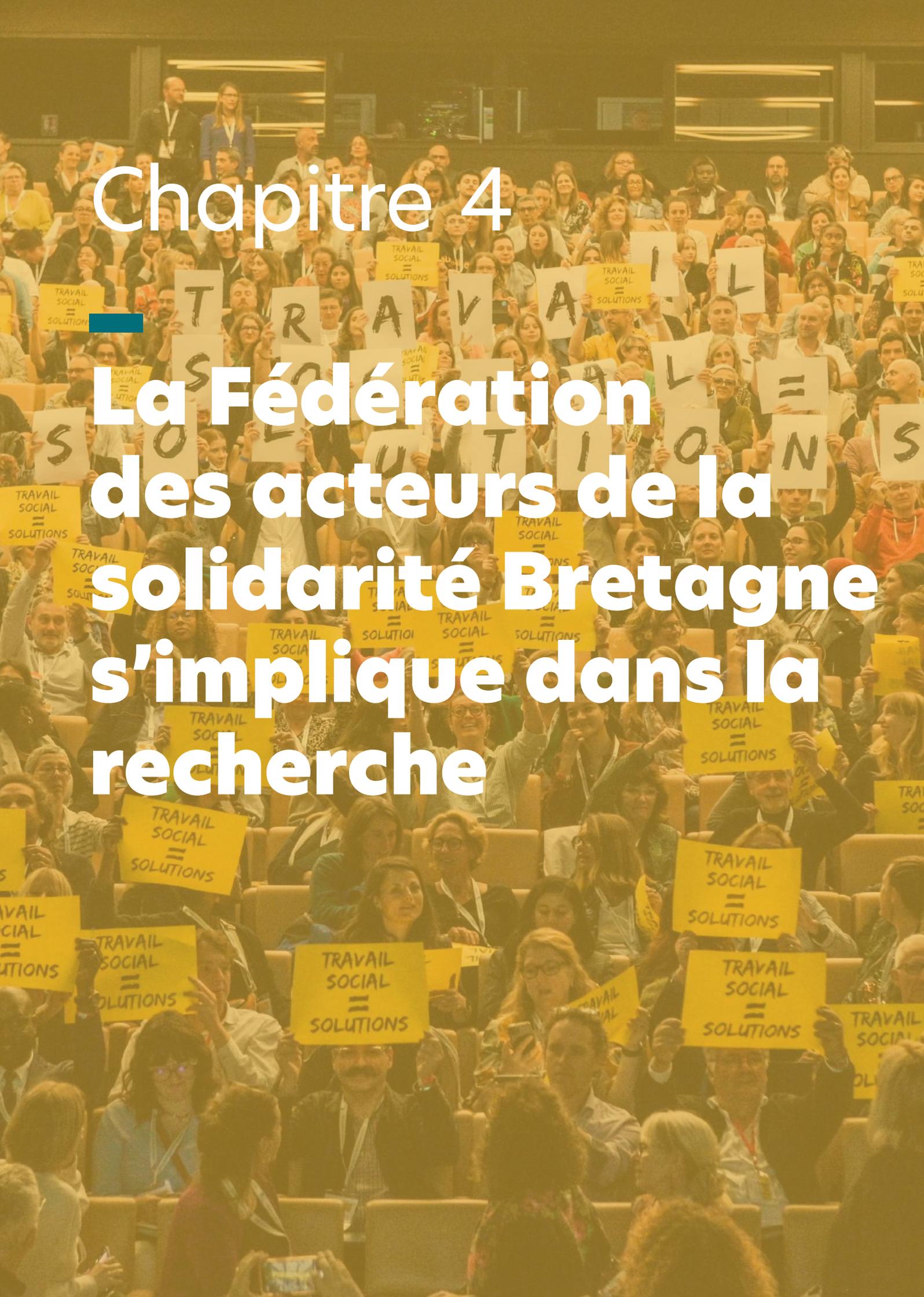
Une expérience de formateur·rice occasionnel·le pour les personnes concernées, reconnue et rémunérée pour leurs savoirs expérientiels !

Les délégué·es du CRPA Bretagne ont à nouveau été sollicité·es, en 2024, par les écoles en travail social de Bretagne, pour témoigner de leurs parcours et aborder la « participation des personnes concernées » le travail pair, auprès d'étudiant·es, dans l'objectif de faire évoluer leurs futures pratiques professionnelles.

- **En Ille-et-Vilaine** : Lycée Jeanne d'Arc à Rennes, 20 étudiantes « Conseillère en économie sociale et familiale », 11 janvier 2024 - Damien Stola.
- **Dans le Finistère** : ITESS (Institut de formation au travail éducatif et social) de Brest, 100 étudiant·es 1ère année « ASS, ES, EJE », 2 février 2024 - Jean-Pierre Misamu, Elie Claudia Lilala et Francette (personne concernée).
- **Dans le Morbihan** : ASKORIA Saint-Avé, 40 étudiant·es 1^{re} année « Moniteur-éducateur », 27 mai 2024 - Patrick Ducloux et Eric Pitussi.
Et ASKORIA Lorient, 100 étudiant·es 1^{re} année « ASS, ES, EJE », 29 novembre 2024 - Patrick Ducloux, délégué et Jérôme Renault, travailleur pair.

Chapitre 4

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne s'implique dans la recherche



Collaborer avec les universités et laboratoires de recherche

Une thèse en préparation

Depuis le début d'année 2024, Émilie Rey, chargée de mission santé réalise **une thèse en CIFRE : « Approches communautaires en santé : empowerment, autonomie et émancipation des populations en situation de précarité, minorisées et/stigmatisées »** à l'Université Sorbonne Paris Nord et à l'Université Paris 8, sous la direction de Laure Pitti (direction principale, IRIS) et d'Audrey Mariette (codirection, CRESPPA).

Cette thèse vise à **comprendre comment les démarches communautaires en santé peuvent favoriser l'autonomie, l'empowerment et l'émancipation des personnes concernées et/ou usager-ères**, en particulier les personnes en situation de précarité et/ou minorisées, et stigmatisées.

Elle s'intéresse particulièrement à trois notions polysémiques, à savoir l'autonomie, l'empowerment et l'émancipation, qui peuvent, selon les acteurs qui s'en saisissent, relever d'une

injonction à la responsabilisation individuelle ou être comprises comme une réelle acquisition de pouvoir d'agir.

Il existe en Bretagne des projets de santé communautaire implantés dans différents milieux d'ancrage : en territoires urbains et en territoires ruraux ; des projets implantés depuis plus ou moins longtemps ; et des projets créés à l'initiative de professionnels (centre de santé communautaire) et d'autres, à l'initiative de personnes concernées ou de la société civile (structures associatives).

Ces différents terrains permettront, en plus de déterminer comment les démarches communautaires peuvent favoriser, ou non, l'autonomie, l'empowerment et l'émancipation des usager-ères et personnes concernées ; de voir si ces composantes (milieux d'ancrage, et contextes d'expériences) influencent ce que produit la santé communautaire.

Production scientifique

Sur la base des travaux réalisés sur l'évaluation de l'intégration de travailleur-euses pair-es dans les structures du secteur de l'AHIL bretonnes, un article scientifique a pu être publié dans la revue *Sciences et Actions sociales* :

Le travail pair, ce nouveau métier destiné à révolutionner le travail social : vecteur d'une autonomie normative ou émancipatrice ?

Si le travail pair fait son apparition en France, dans les stratégies d'accompagnement social depuis 2005, son institutionnalisation par les pouvoirs publics repose sur la promesse qu'il permettrait l'autonomisation des personnes accompagnées. Dans le cadre de l'évaluation de l'intégration de travailleurs pairs dans des structures d'hébergement en Bretagne, une étude qualitative a été menée afin d'analyser si le travail pair peut favoriser l'autonomie des personnes accompagnées, d'en délimiter les contours et déterminer les mécanismes. Cette étude a permis de montrer que par une facilitation de la socialisation, le travail pair peut favoriser le développement d'une autonomie individuelle, et pourrait, à défaut d'être vecteur d'autonomie émancipatrice, favoriser l'empowerment individuel en ouvrant des espaces d'altersocialisation.



Vous pouvez librement accéder à l'article « Le travail pair, ce nouveau métier destiné à révolutionner le travail social : vecteur d'une autonomie normative ou émancipatrice ? » sur le site de la revue Sciences et Actions sociales

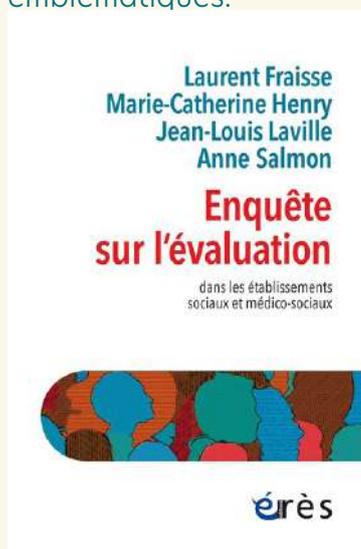
Contribution aux recherches participatives pilotées par la Fédération nationale

Les innovations démocratiques dans les associations

La Fédération des acteurs de la solidarité et Cose Comune se sont engagés dans une **recherche participative portant sur la valorisation des innovations démocratiques au sein des associations**. Cette démarche présente le double objectif de susciter une réflexion en interne sur cette question et de rassembler des éléments susceptibles d'alimenter les échanges avec les partenaires publics. Il semble en effet indispensable de recenser et de **faire connaître des pratiques innovantes dans un contexte de demandes sociales évolutives où les publics concernés ne peuvent entrer dans « des cases » administratives**.

Le déroulement de la recherche participative

Afin de répertorier les innovations démocratiques du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité il s'est agi de procéder à un recueil d'histoire. L'ensemble de ces récits a permis de dégager une typologie puis de mener 6 enquêtes complémentaires auprès des initiatives les plus emblématiques.



La mutualisation puis l'étude des innovations démocratiques associatives a conduit à la **coconstruction d'une campagne de plaidoyer ayant vocation à (re)légitimer la place des associations dans les processus d'évaluation du secteur social et médico-social**, mais aussi à permettre d'avancer sur les leviers du pouvoir agir de l'ensemble des parties prenantes et des coopérations entre acteurs.

La recherche participative a abouti à la publication d'un ouvrage recensant l'ensemble des innovations démocratiques associatives portées à notre connaissance.

La Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a contribué à ces travaux en recueillant des histoires concernant une innovation démocratique mise en place par les adhérents.

L'association Saint Benoit Labre de Rennes, avec son expérimentation « Le rado », a témoigné de sa manière de repenser les rapports entre les personnes concernées, les travailleurs sociaux et la gouvernance et ainsi

redonner aux personnes la capacité d'agir.

la Fédération des acteurs de la solidarité s'associe au sociologue Jean-Louis Laville et au Cnam pour **coorganiser un colloque** le 4 avril 2025 intitulé : « Relations entre associations et pouvoirs publics : changer les règles du jeu ».

Recherche-action sur le Contrat d'engagement jeune - Jeunes en rupture (CEJ-JR)

Elle s'appuie sur une démarche participative et horizontale entre l'ensemble des parties prenantes. Elle considère que chaque groupe social possède une expertise, sans hiérarchie, et que le dialogue permet d'objectiver et de mutualiser pour enfin aboutir à un diagnostic commun. L'ambition de la Fédération des acteurs de la solidarité est de mieux apprécier les leviers et les freins du CEJ-JR, en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise de ses membres.

Trois axes de travail sont privilégiés :

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations (consortium et partenariat) ;
- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR (adhésion, suivi du programme, perception des modalités accompagnement, amélioration qualité de vie).



Le comité de pilotage, composé de la Fédération des acteurs de la solidarité nationale, des Fédérations des acteurs de la solidarité régionales, du Conseil d'orientation des politiques, de l'Union nationale des missions locales et du programme Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), a retenu l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) comme partenaire scientifique de cette recherche-action, ainsi que dix projets CEJ-JR répartis sur neuf régions.

L'implication dans ce travail a permis aux dix associations engagées (dont l'ARASS pour la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne) et à leurs salarié·es, bénévoles et jeunes accompagnés de participer à un travail collectif ambitieux coordonné et réflexif.

Les conclusions ont permis à la Fédération des acteurs de la solidarité de développer son plaidoyer.



Plaidoyer « Maintenir l'ambition d'accompagner les jeunes en grande précarité »
à télécharger sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité

Chapitre 5

Faire fédération

le

CONTRE
LES EXCLUSIONS
POUR LA
SOLIDARITÉ

Développer des espaces de discussion et de prospective au sein du réseau

Commission santé

Pour les structures adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne, la question de la santé et de l'accès aux soins des personnes accompagnées est transversale.

En effet, si elle constitue le cœur des structures santé/précarité (point santé, LHSS, LAM...) elle est une préoccupation importante pour les structures d'hébergement.

La commission santé permet aux professionnel·les d'échanger sur ces questions.

Le contenu de la commission s'articule autour de plusieurs thèmes :

- La présentation d'un dispositif, d'un projet ou d'un partenaire extérieur à la Fédération des acteurs de la solidarité ;
- Information et échanges sur les actualités nationales avec la participation si possible du ou de la chargé·e de mission santé de la Fédération des acteurs de la solidarité nationale ;
- Échange sur les actualités régionales et de chaque structure ;
- Échanges sur les projets portés par la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne.

Cette année, **une seule commission santé a pu être organisée** en région Bretagne réunissant 20 personnes, représentant 12 structures adhérentes.

Cette commission fût l'occasion d'échanger avec le Centre régional du psycho traumatisme de Bretagne et d'évoquer :

- La saturation des LAM/LHSS, et les sorties sèches induites par le manque de place d'hébergement ou logement sur la région ou l'augmentation de la durée de séjour des résidents (pour éviter leur sortie sèche), l'augmentation des décès au sein de ces dispositifs de soins résidentiels,
- L'augmentation du nombre de personnes souffrant de polyopathologies sur ces dispositifs,
- Les difficultés d'accès à l'AME qui freinent l'accès aux soins et conduisent à de multiples passages en structure de soins résidentiels,
- La nécessité de déploiement de postes de médiateur·ices en santé en région Bretagne,
- Le contexte politique suite aux législatives et ses conséquences sur l'accès aux soins des personnes accompagnées par les structures adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité

Commission emploi-IAE

La commission Emploi-IAE Bretagne s'articulent autour de plusieurs temps :

- Informations sur l'actualité du secteur Emploi-IAE (départementales, régionales, nationales)
- Coordination collective sur les projets portés par la Fédération ou les adhérents
- Échanges de pratiques professionnelles entre directions

Durant l'année 2024, **la commission s'est réunie trois fois** aux mois de février, mai et octobre.

Principaux sujets traités

- Modèle économique, financements FSE+, Ségur social
- Gouvernance et participation en CDIAE
- Projets en cours : emah, SEVE Emploi, PHC, CVG, O2R
- Marchés publics
- Actualités légales et règlementaires : loi France Travail, rapport IGAS...

L'objectif d'accès ou de retour à l'emploi est très présent auprès des personnes accueillies au sein des structures adhérentes et la participation assidue des membres de la commission permet de faire avancer ces questions au sein du réseau.

Commission « Participation / travail pair »

À l'issue des travaux d'enquête réalisés par Christophe Minaud, dans le cadre de son stage Master 2 Intervention et développement social, sur la place de la participation au sein des associations adhérentes à la Fédération des

acteurs de la solidarité Bretagne, le conseil d'administration a validé la **mise en place, en 2025, d'une commission spécifique sur ce thème de la participation des personnes concernées.**

Réunions départementales

Chaque trimestre est organisé une réunion avec les adhérents de chaque département du territoire breton.

d'avoir une approche partenariale de territoire, de mieux se connaître entre acteurs de la solidarité, de l'hébergement, de l'insertion.

Ces réunions sont co-animées par la Fédération régionale et les référent-es de chacun des départements :

- Côtes-d'Armor : **Loïc Cauret**, Penthièvre Action à Lamballe
- Finistère **Hervé Olagne**, Fondation Massé Trévidy à Quimper et **Julien Vergnault**, Croix-Rouge Française à Brest
- Ille-et-Vilaine : **Olivier Bleuze**, Le Goéland à Saint Malo et **Philippe Porteu**, SEA 35 à Rennes
- Morbihan : **Morgane Leroux**, Sauvegarde 56 à Lorient

Par exemple :

- Côtes-d'Armor : les adhérents sont mobilisés sur les modalités de financement de ACI avec le Conseil départemental et les services de l'État.
- Finistère : les échanges se font autour de l'intermédiation locative et des relations partenariales avec les bailleurs sociaux et le Conseil départemental.
- Ille-et-Vilaine : mobilisation sur la mise en œuvre du nouveau SIAO.
- Morbihan : la commission se remet en place pour tenter de mobiliser les membres sur les sujets du territoire.

Ces rencontres ont pour objectifs d'échanger avec les adhérents sur les pratiques, mais aussi

Organiser des événements à partir des travaux conduits

Plan d'actions vers et dans le logement avec ARO Hlm Bretagne

À la suite des journées régionales co organisées en fin d'année 2023 sur la thématique de l'accès des plus démunies au logement et dans le cadre de la politique du Logement d'abord, la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne et ses adhérents, en collaboration avec ARO Hlm Bretagne travaillent ensemble pour **faciliter le passage de l'hébergement au logement des personnes en situation de précarité.**

logement social à destination des travailleurs sociaux, le « Passeport logement, de la demande à l'accès ».

Cette collaboration est le fruit d'une belle mobilisation des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne et des organismes HLM qui permet aux deux réseaux de mieux se connaître grâce à la création d'espaces de coopération.

En 2024 la Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne a organisé un webinar sur l'aller-vers avec une cinquantaine de participant-es et un groupe de travail s'est réuni pour **concevoir un outil commun d'évaluation de la demande de**

En 2025, une **journée de sensibilisation** organisée en commun a réuni une centaine de personnes pour aborder le sujet de la **santé mentale.**

Journée régionale emploi

« Accès l'emploi, agissons ensemble ! »



Rennes Métropole et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne qui œuvrent respectivement sur le territoire métropolitain et le territoire régional en faveur de l'**accès à l'emploi de tous et de toutes** ont collectivement réaffirmé leurs ambitions envers les personnes et les acteurs des territoires.

Pour ce faire, ils ont organisé **une journée temps fort intitulée « Accès à l'emploi, agissons ensemble »**.

Cette journée a été l'occasion de **partager nos forces et nos convictions avec l'ensemble des parties prenantes** au premier rang desquels les services de l'État, les collectivités, les associations, les employeurs et France Travail.

La journée s'est organisée en plusieurs séquences :

- **Cycle de conférences :**
 - Le marché du travail et les politiques de l'emploi par Pascal Glemain (Université de Rennes 1)
 - Les stigmates attachés aux chômeurs et les conséquences sur leur recherche d'emploi par David Bourguignon (Université de Lorraine)
- **Tables rondes :**
 - le regard des acteurs de terrain (entreprise, personnes accompagnées, professionnel de l'accompagnement, France travail)
 - la relation entreprise au coeur des initiatives locales (territoires de Brest, Rennes, Lannion et ailleurs)
- **Cycle d'ateliers**
 - Le pari de l'emploi d'abord, animé par Alexandre Viscontini (Dihal)
 - Co-construire des emplois de qualité, animé par Véronique Bouyau (ARACT Bretagne)
 - Dépasser nos préjugés pour adopter des comportements non discriminants (Transfer IOD)
 - Accompagner l'intégration en entreprise et le maintien dans l'emploi
- **Mise en perspective par Laurent Duclos**

**À l'issue de cette journée,
la Fédération Bretagne a consolidé son plaidoyer en faveur des politiques de l'emploi.**

Quatre axes prioritaires en ressortent :

-1-

L'emploi, un enjeu de cohésion sociale : "ne laisser personne au bord du chemin"

-2-

Un nécessaire accompagnement des personnes et surtout des employeurs

-3-

Un soutien des acteurs de l'emploi à développer

-4-

Un pacte breton pour l'emploi à structurer en coopération avec toutes les parties prenantes



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BRETAGNE

10, Boulevard Charner
22000 SAINT-BRIEUC

Valérie Hamdi

Déléguée régionale

06 17 52 42 15

bretagne@federationsolidarite.org

Avec le soutien de



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



PACTE DES
SOLIDARITÉS



federationsolidarite.org



FederationSolidarite



FedeSolidarite



FederationSolidarite